



**Une ville durable pour
un avenir désirable**



TABLE DES MATIÈRES

- Introduction P. 4
- Exposé des motifs P. 6
- Etat des lieux P. 8
- diagnostics thématiques P. 12
- Processus de concertation P. 22
- Priorités stratégiques P. 27
- Pilotage et gouvernance P. 39
- Mécanismes d'évaluation P. 42
- Plan d'actions P. 43

**« Ce n'est pas parce que
les choses sont difficiles
que nous n'osons pas,
c'est parce que nous
n'osons pas qu'elles sont
difficiles »**

Sénèque

INTRODUCTION

L'urgence climatique n'est plus un horizon lointain que l'on peut contempler avec indifférence ; elle est là, tangible, bouleversant nos saisons, nos écosystèmes et nos certitudes. Elle nous oblige, avec une force inédite, à agir, à prendre position, non seulement pour préserver notre avenir, mais pour redonner un souffle d'espérance à ceux qui viendront après nous. Oui, le défi est immense ! Mais il est à la mesure des bouleversements qui traversent notre époque.



Le Plan Climat Municipal est donc l'expression d'une volonté partagée, un serment fait à notre territoire et à notre planète, celui de prendre notre part à ce grand élan de la transition. Comme le colibri qui, avec ses modestes gouttes, tente d'éteindre l'incendie, nous prenons nos responsabilités et nous agissons. Ce Plan est notre réponse à l'appel de la Terre, notre manière de montrer que, même dans la modestie de nos moyens, l'engagement sincère peut déplacer des montagnes.

Mais, et c'est heureux, ce Plan Climat n'est pas isolé. En effet, il s'inscrit dans une dynamique plus vaste, cohérente avec les actions structurantes de la Région Sud, du Département des Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Chacune de ces institutions joue, bien entendu, un rôle essentiel dans la transition écologique de notre territoire. La Région, avec sa COP Territoriale, nous appelle à repenser nos modes de vie, nos déplacements, notre alimentation, pour atteindre un modèle durable et résilient. Le Département, à travers son Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (PACTE), nous montre que chaque territoire a un rôle à jouer pour bâtir un avenir plus respectueux du vivant, sobre en énergie et socialement juste. De même, la Métropole Aix-Marseille-Provence, via son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), place au cœur de sa stratégie l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation des ressources.

Ensemble, nous formons un réseau cohérent et solidaire, où chaque action locale contribue à un effort plus grand, au service du climat et de notre bien-être commun.

Ce qui distingue aussi notre commune, c'est la démarche participative qui anime ce Plan Climat Municipal. Construit main dans la main avec les citoyens, les associations, les élus et les partenaires locaux, ce plan reflète une volonté collective de s'engager dans une transition écologique juste et inclusive.

Ce Plan Climat est une promesse que nous faisons ensemble pour notre territoire et pour les générations à venir. À vous, habitantes et habitants de Gignac-la-Nerthe, de vous l'approprier, de le faire vivre, et de devenir ainsi les acteurs de ce changement indispensable.

Christian AMIRATY

Maire de Gignac-la-Nerthe

Le Plan Climat Municipal 2024-2029 que nous inaugurons ensemble marque un tournant pour notre commune. Il s'agit d'un engagement collectif ambitieux, construit avec soin, réflexion et une volonté partagée de faire évoluer notre territoire vers un avenir durable. Ce projet, porté par notre majorité municipale sous l'impulsion du Maire ; ce projet enrichi de vos très nombreuses contributions, est bien plus qu'un simple plan d'actions : c'est une promesse d'agir, ici et maintenant, pour notre environnement, notre qualité de vie et celle des générations à venir.



Au côté des services, mon rôle a été de garantir, avec rigueur et humilité, que chaque étape du PCM repose sur une base solide, nourrie d'expertises et d'analyses pertinentes. Mais ce que je retiens surtout, c'est l'énergie collective qui s'est manifestée à chaque phase de sa construction. Vous avez démontré que, même à l'échelle de notre commune, la mobilisation citoyenne peut changer les choses. Ensemble, nous avons tracé un chemin que nous allons maintenant emprunter, avec détermination et enthousiasme.

L'avenir que nous dessinons avec ce Plan Climat est fait d'opportunités. En effet, il s'agira de transformer notre manière de vivre, de repenser nos habitudes, mais aussi de créer un environnement plus sain, plus résilient et plus solidaire.

Nous avons les outils, les dispositifs et la volonté de réussir. La mise en œuvre de ce plan sera l'occasion de prouver, jour après jour, que chaque action, même à petite échelle, compte. Que chaque effort, individuel ou collectif, peut devenir un levier puissant de changement.

Je crois profondément que ce qui nous attend est une aventure collective porteuse d'espoir. Nous construirons ensemble, avec persévérance mais aussi avec créativité, les réponses aux défis climatiques qui se posent à nous. Ce Plan Climat ne se limitera pas à des actions ponctuelles, il s'adaptera, il évoluera avec vos contributions, avec vos idées, pour devenir un véritable moteur de transformation.

La transition écologique que nous amorçons aujourd'hui sera, j'en suis convaincu, une source de fierté pour notre commune. En avançant pas à pas, en gardant à l'esprit les objectifs que nous nous sommes fixés, nous prouverons que Gignac-la-Nerthe est capable de relever ce défi de manière exemplaire. C'est ensemble que nous réussirons à faire de ce plan un succès, et à bâtir un avenir où chacun trouvera sa place, dans un territoire plus vert, plus respectueux et plus prospère.

Je vous invite à vous engager pleinement dans cette démarche, à continuer de partager vos idées, vos attentes et vos espoirs. Ce Plan Climat est entre nos mains, et c'est ensemble que nous lui donnerons vie, pour aujourd'hui et pour demain.

René TASSY

Adjoint au Maire, délégué à
l'agriculture, au développement
durable et au pluvial

1. EXPOSE DES MOTIFS

• CONTEXTE

Les changements climatiques s'accélèrent à un rythme qui défie nos capacités d'adaptation et d'adaptation actuelles. Le changement climatique, exacerbé par les activités humaines, entraîne des phénomènes météorologiques extrêmes. Ces événements, qui surpassent la variabilité naturelle du climat, entraînent **des conséquences dramatiques sur les écosystèmes, l'économie, et la vie sociale.**

Procrastiner est peut-être plus facile et moins cher aujourd'hui, mais cela signifiera en payer un prix plus élevé demain : les dommages sur notre environnement et nos économies venant des températures plus élevées seront plus importants. Si le coût nécessaire pour atteindre la neutralité carbone en 2050 est déjà très significatif ; celui de ne rien faire et de laisser le réchauffement de la planète s'emballer sera bien plus élevé.

Par conséquent, **la situation actuelle exige une réponse ambitieuse** et multi-dimensionnelle, intégrant à la fois la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts inévitables du changement climatique. Cette stratégie doit tenir compte des réalités économiques et sociales, promouvoir des solutions écologiques innovantes, encourager les pratiques de gestion durable et favoriser la résilience des communautés et des écosystèmes. **Elle doit également stimuler la participation citoyenne**, assurant que chaque individu, entreprise, et institution joue un rôle actif dans la transformation vers une société plus durable. Ainsi :

- ✓ **Cette stratégie doit être ambitieuse** car elle doit impulser de nouvelles dynamiques afin de préserver, voire améliorer la qualité de vie des habitants.
- ✓ **Cette stratégie doit aussi être prééminente** car les impacts du dérèglement climatique nous obligent et que les engagements internationaux nous contraignent.
- ✓ **Enfin, cette stratégie doit être pragmatique** ; elle ne doit pas se contenter de mots mais, au contraire, s'ancrer dans une opérationnalité d'usage, fédératrice et non-contraignante.

Les villes jouent un rôle de catalyseur crucial dans la transition écologique. Ainsi, la réussite d'un projet de transition écologique territorial ne peut qu'être collective et doit donc amener l'exécutif local à travailler en complémentarité avec les services et agences de l'Etat, tout comme avec l'ensemble des niveaux de collectivités territoriales. La collectivité doit aussi être capable de mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire : les citoyens, les entrepreneurs et les services publics, notamment en s'appuyant sur les corps constitués (associations, clubs d'entrepreneurs, ...) ; elle doit rester attentive à fédérer toutes les représentations (jeunes, seniors, ...) **pour garantir une transition juste et équitable** sans qu'aucun ne se sente exclus de cette ambition.

• CE QU'EST UN PLAN CLIMAT MUNICIPAL

Le Plan Climat Municipal 2024-2029 (PCM) de Gignac-la-Nerthe se présente comme un **outil stratégique de pilotage** de la transformation écologique à l'échelle communale. Ce plan ambitieux sert de feuille de route pour l'ensemble du territoire, alignant les actions locales avec les objectifs climatiques définis aux niveaux métropolitain, régional, national et international. Son but principal est de **réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre tout en préparant la commune à s'adapter aux changements climatiques** inévitables qui touchent déjà de nombreuses régions du globe.



Le PCM s'articule autour de plusieurs axes stratégiques, notamment l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables. Par ces initiatives, **ce plan vise non seulement à protéger l'environnement mais aussi à améliorer la qualité de vie des citoyens**, en faisant de Gignac-la-Nerthe un modèle de durabilité et de résilience.

Pour atteindre ces objectifs, le PCM définit un **programme d'actions concrètes** qui engage l'ensemble des acteurs du territoire. Ce programme inclut des mesures d'économie d'énergie, des projets de mobilité durable, la valorisation des espaces naturels et la promotion de l'agriculture éco-responsable, entre autres. **Chaque action est pensée pour être un levier de transformation** vers un modèle plus durable, tout en tenant compte des spécificités locales et des besoins des habitants.



Le PCM ne se contente pas de planifier, **il agit également comme un catalyseur de mobilisation**, encourageant tous les secteurs de la société — citoyens, entreprises, associations et institutions publiques — à contribuer à ces efforts. En impliquant activement la communauté, le plan vise à créer une dynamique collective où chaque action individuelle contribue à un objectif commun plus vaste.

Enfin, le PCM établit des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation, permettant de **mesurer les progrès réalisés** et d'ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus et des nouvelles connaissances scientifiques. Ces processus de révision régulière garantissent que le plan reste pertinent et efficace face aux évolutions environnementales et technologiques.

Ainsi, le Plan Climat Municipal de Gignac-la-Nerthe est plus qu'une simple stratégie environnementale ; **il est un engagement vers un futur durable et prospère**, ancré dans l'action locale mais résonnant avec les enjeux globaux du changement climatique.

2. ETAT DES LIEUX

• SITUATION GLOBALE ET LOCALE

UN TERRITOIRE

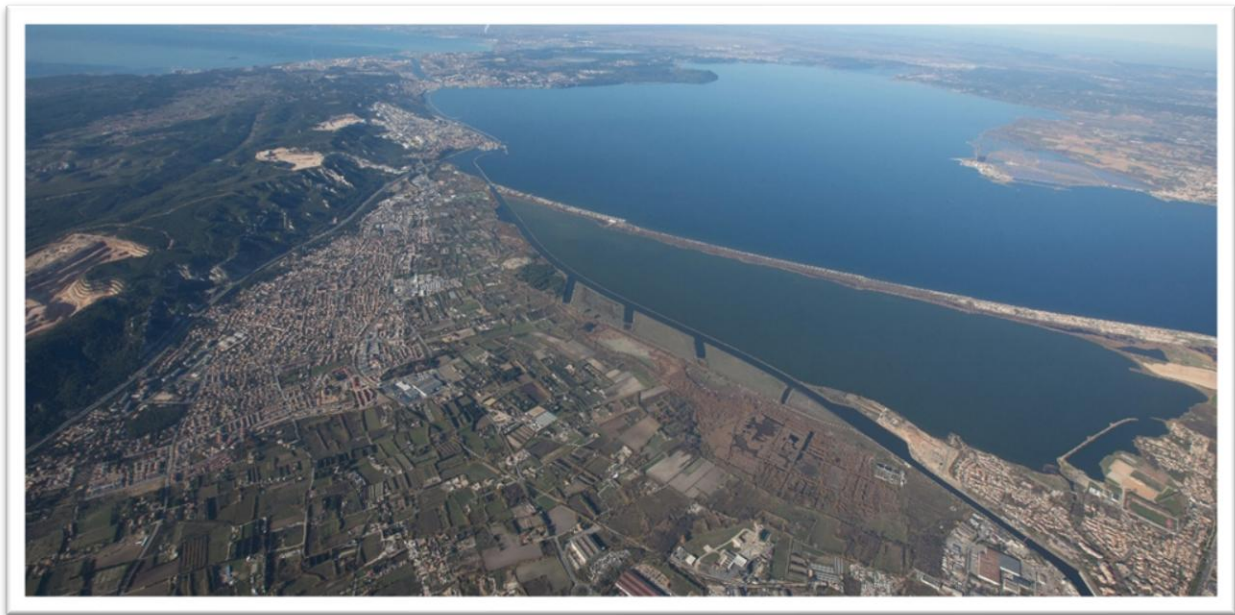
Nichée au cœur de l'agglomération marseillaise, la commune de Gignac-la-Nerthe, forte de près de 10 000 habitants, illustre de manière emblématique le phénomène d'étalement urbain que connaît la France depuis les années quatre-vingt. Encadrée par l'Étang de Berre et le massif de la Nerthe, **notre ville subit les conséquences d'une urbanisation intensive** : une consommation excessive d'espace, un déséquilibre entre zones résidentielles et zones d'emploi, une dépendance accrue aux déplacements individuels et un parc de logements favorisant majoritairement l'accession à la propriété, ce qui entrave les parcours résidentiels. De surcroît, la **double centralité de la commune** accentue ce phénomène.



Cependant, Gignac-la-Nerthe bénéficie d'un **riche héritage agricole** qui remonte à ses origines et qui a atteint son apogée au début du 20ème siècle. À partir des années 60, avec le déclin de l'activité agricole et l'arrivée de nouveaux habitants, la ville commence à s'éloigner de cette tradition. Consciente de cette mutation, la municipalité s'engage, depuis le début du 21ème siècle, à **renouer avec son passé rural** en préservant ses terres agricoles avec détermination. Elle utilise avec exemplarité les instruments d'urbanisme à sa disposition, en renforçant le zonage agricole et en établissant une zone agricole protégée (ZAP) ainsi qu'une orientation d'aménagement spécifique pour le développement agricole, s'appuyant également sur des partenariats stratégiques pour la gestion foncière (SAFER).

Idéalement située entre Marseille, la deuxième ville de France, et d'autres centres d'activité majeurs, Gignac-la-Nerthe conserve un charme rural. **Elle jouit d'un potentiel exceptionnel pour un développement économique durable**, soutenu par l'accès facile aux infrastructures de transport. Cette situation géographique, qui reste privilégiée, génère aussi quelques nuisances (pollutions sonores et atmosphériques notamment). Paradoxalement, malgré cet atout de centralité géographique, **la desserte en transports en commun reste insuffisante**, ce qui contraint les résidents à privilégier l'usage de la voiture, même pour de courts trajets.

La position stratégique de Gignac-la-Nerthe, entre l'Étang de Berre et le massif de la Nerthe, lui confère **un cadre naturel d'exception**. Cette proximité avec la nature est une invitation permanente à la préservation de la biodiversité et à la protection des corridors écologiques.



Le paysage de Gignac-la-Nerthe est marqué par deux dynamiques : l'une, du sud vers le nord, favorise l'agriculture grâce au **réseau hydrographique drainant depuis le massif de la Nerthe** vers l'étang de Berre ; l'autre, d'est en ouest, canalise les flux de circulation et contribue à l'étalement urbain. De plus, la **présence du tunnel du Rove**, traversant la commune du sud au nord, impose des contraintes supplémentaires sur l'utilisation du sol et les possibilités de développement urbain.

Ainsi, même sans accès direct ni avec l'étang de Berre et avec la mer Méditerranée, la question de l'eau est omniprésente ; parfois par son abondance pluviométrique, parfois par son manque hydrologique.

En résumé, Gignac-la-Nerthe est **à la croisée des chemins, entre tradition agricole et défis de l'urbanisation moderne**, entre atouts naturels et contraintes environnementales. La gestion de son développement futur nécessite une approche équilibrée et visionnaire pour préserver son identité tout en répondant aux besoins de sa population. Gignac-la-Nerthe, avec ses contrastes et sa diversité, représente un modèle de gestion urbaine et environnementale consciente et innovante. L'instauration d'un Plan Climat Municipal est le reflet de cette volonté de valoriser notre patrimoine naturel et bâti, tout en relevant les défis du développement durable. C'est une démarche collective, visant à **célébrer notre attachement à la terre, notre engagement pour l'environnement et notre aspiration à une qualité de vie toujours améliorée pour nos concitoyens**.

UNE POPULATION

La population gignacaise a connu **une augmentation significative** au cours des dernières décennies. Selon les données de l'INSEE, en 2023, la population était estimée à 10 083 habitants, marquant une croissance significative et continue, qui s'explique notamment par **l'attractivité de la commune**, favorisée par une qualité de vie appréciée et sa proximité avec les pôles économiques de la métropole Aix-Marseille-Provence. La commune a donc dû et **doit encore prévoir des infrastructures et des services adaptés** pour une population en expansion.

Le profil démographique de Gignac-la-Nerthe est **caractérisé par une population relativement jeune** et une proportion notable de familles. Près de 25% des habitants ont moins de 20 ans, ce qui souligne l'importance de développer des infrastructures et des services adaptés à cette tranche d'âge, tels que des écoles, des équipements sportifs et des activités périscolaires. Actuellement, la commune dispose de plusieurs établissements scolaires, incluant quatre écoles maternelles et élémentaires, ainsi que des collèges et lycées à proximité. Parmi ces installations, certains équipements publics (écoles en particulier) doivent être modernisés et étendus pour répondre aux besoins croissants et aux nouvelles normes environnementales.

En parallèle, la commune observe une **augmentation de la proportion de seniors**, qui représentent désormais 20% de la population. Cette tendance démographique nécessite aussi une adaptation des différents services (santé, mobilité, logements, ...) pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées. La commune met en place des actions pour renforcer les services à domicile et améliorer l'accessibilité des infrastructures publiques pour les seniors, incluant des projets de mobilité adaptés.

La population active de Gignac-la-Nerthe participe majoritairement aux secteurs du commerce, des services et de l'industrie. Le taux de chômage, bien que diminuant, s'établissait à 10% en 2023, contre 12% en 2018. Cette amélioration est attribuable, pour l'essentiel, aux initiatives locales de soutien à l'emploi et à la dynamique économique de la région. Pour continuer sur cette lancée, **il est crucial de diversifier l'économie locale et d'attirer de nouvelles entreprises** pour assurer une croissance économique durable. La création de zones d'activités économiques et le soutien aux PME locales sont des priorités.

Sur le plan de l'éducation, la commune a investi dans la modernisation de ses établissements scolaires et le développement d'offres éducatives variées. Le taux de réussite au baccalauréat dans les lycées de proximité atteint 85%, témoignant de la qualité de l'enseignement. Cependant, l'accès à l'enseignement supérieur reste un défi, nécessitant un meilleur accompagnement des jeunes vers les études supérieures et une collaboration renforcée avec les universités de la région. Il est nécessaire de développer des partenariats avec les institutions académiques et de proposer des bourses d'études pour encourager la réussite éducative.

• CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Un ensemble d'éléments légaux et réglementaires viennent structurer et contraindre l'objectivation et la mise en œuvre d'un plan climat municipal. Ces éléments de cadrage sont en constante évolutions et sont, le plus souvent, la déclinaison d'engagements internationaux, voire la transposition de directives européennes. En outre, ils peuvent soit agir sur un niveau macro autour du concept même de transition écologique, qu'au niveau micro sur telle ou telle thématique opérationnelle. Voici les principaux éléments de ce cadre légal et réglementaire qui devront être considérés dans la construction du PCM de Gignac-la-Nerthe.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone issue de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV - 2015), puis la loi Energie Climat (2019) nous obligent à la neutralité carbone dès 2050, soit une division par 6 de nos émissions de GES par rapport à 1990. La SNBC s'appuie notamment sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) pour atteindre ses objectifs de diminution des émissions de GES. Ainsi le PPE doit inspirer les axes prioritaires des Plans Climat Municipal (PCM - PCAET), en particulier dans les domaines de :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de consommation des énergies fossiles
- Le développement de l'exploitation des énergies renouvelables
- La lutte contre les passoires thermiques

Il convient néanmoins de noter que le principe de neutralité carbone s'impose aux Etats sur une échelle planétaire mais n'est pas, à ce stade, un objectif contraignant à l'échelle communale... c'est néanmoins une volonté qu'il convient de partager résolument.

La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN – 2018) et décret tertiaire qui impose aux entreprises et aux administrations de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1.000 m². Elle impose la réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'au moins -40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050 (par rapport à 2010).

La loi d'orientation des mobilités (2019) vise notamment une transition vers une mobilité plus propre, en cohérence avec l'objectif de neutralité carbone ; cela passe notamment par le développement des infrastructures favorisant l'électrification du parc automobile (IRVE) et par le développement des infrastructures de mobilité douces.

Une obligation de reporting chaque année, via la plateforme en ligne OPERAT, qui permet de mesurer les progrès accomplis en termes d'économie d'énergie.

La loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire (AGEC – 2020) vise à transformer l'économie linéaire, « produire, consommer, jeter », en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

La loi AGECE ambitionne d'accélérer le changement de notre modèle de production et de consommation à travers des mesures de la vie quotidienne, grâce à une écologie du concret préservant les ressources et le pouvoir d'achat. Elle doit aussi permettre de repenser les modèles

de production, en invitant les producteurs à se poser la question de l'amont et anticiper la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. Aujourd'hui, plusieurs mesures font déjà partie de notre quotidien. D'autres sont en cours de déploiement, avec une même finalité : mettre fin à toutes les formes de gaspillage.

La loi "Climat et Résilience" (2021) traduit une partie des propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale. Elle pose, notamment, un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050. Cette loi vise à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logements, d'infrastructures et d'activités.

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (2023) veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part de renouvelables. Ce texte s'articule autour de quatre axes : planifier les énergies renouvelables, simplifier les procédures, mobiliser le foncier déjà artificialisé pour déployer les énergies renouvelables et mieux partager la valeur générée par ces énergies.

Cette loi prévoit, dans son article 15, un dispositif de planification territoriale en matière d'énergies renouvelables. Les communes sont invitées, dans le cadre de ce dispositif, à identifier et à faire remonter auprès des préfetures ces zones dites d'accélération (ZAE nR) dans lesquelles elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Par ailleurs, trois documents d'orientation territoriale doivent aussi nous permettre d'orienter, en cohérence, le Plan climat municipal :

Avec l'élaboration du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**, la Région joue un rôle planificateur essentiel. Pour ce qui concerne notre territoire communal, nous serons plus particulièrement attentifs à certaines priorités qui devront être intégrées dans le PCM, notamment la sauvegarde des espaces agricoles et naturels, la neutralité carbone en 2050 et la rénovation thermique du bâti ancien.

Par ailleurs, la région est aussi chef de file de la déclinaison du processus de planification écologique voulu par le gouvernement, **COP Territoriale**, qui fixe des objectifs de transition écologique 2030 dans les domaines suivants : mieux se loger, se nourrir, se déplacer, préserver, consommer, produire. Cette approche vise à agir collectivement et de façon coordonnée.

Le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (PACTE) initié par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ambitionne de construire un territoire plus sobre en énergie, durable, vertueux, respectueux du vivant et équitable en s'appuyant sur 6 engagements pour transformer le département.

Le plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) d'Aix-Marseille Métropole (AMP) fixe des objectifs de réduction des consommations d'énergie, de production d'énergie renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation aux conséquences du changement climatique à l'échelle d'un territoire. Outre les objectifs déjà spécifiés dans le SRADDET et déclinés au niveau métropolitain, le PCAET vise aussi à développer massivement le recours aux énergies renouvelables ; à lutter contre toutes les formes de pollutions ; à accompagner les territoires dans leurs actions d'adaptation au changement climatique.

3. LES DIAGNOSTICS THEMATIQUES

LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU

La commune, dans sa démarche proactive de gestion durable de l'eau, s'efforce de **réduire l'imperméabilisation des sols et d'améliorer la gestion des eaux pluviales**. Cette stratégie vise à minimiser les risques d'inondation, à préserver la qualité des milieux aquatiques et à renforcer la résilience environnementale face aux changements climatiques. En 2023, une cartographie du potentiel de désimperméabilisation a été réalisée, identifiant des zones prioritaires pour des interventions visant à restaurer la perméabilité des sols urbains.



De fait, le territoire communal présente un **potentiel significatif de désimperméabilisation**, notamment dans les secteurs résidentiels, les zones d'activités et les infrastructures publiques. Environ 29% de la surface totale de la commune est actuellement imperméabilisée, principalement dans les zones industrielles et les infrastructures routières. La gestion des eaux pluviales montre des **signes de surcharge**, notamment lors d'événements pluvieux intenses, conduisant à des inondations récurrentes et à la dégradation des milieux récepteurs. Les zones identifiées pour des interventions prioritaires incluent les parkings, les cours d'écoles et les espaces publics, où des mesures de désimperméabilisation peuvent être immédiatement mises en œuvre pour améliorer l'infiltration des eaux pluviales.

Des initiatives précédentes ont permis de créer des zones d'infiltration dans les espaces verts et de promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Cependant, il est **crucial de renforcer ces efforts** et d'adopter une gestion plus intégrée et proactive pour répondre efficacement aux défis posés par l'imperméabilisation des sols.

Le diagnostic et les recommandations pour la désimperméabilisation à Gignac-la-Nerthe ont été élaborés en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et des bureaux d'études spécialisés. La méthodologie de cartographie du potentiel de désimperméabilisation a inclus l'évaluation des contraintes techniques, telles que l'aptitude des sols à l'infiltration, la pente des terrains, et les risques de pollution. Cette collaboration permet de s'assurer que les projets d'aménagement répondent aux normes de développement durable et intègrent efficacement les retours des acteurs locaux, y compris les habitants, lors des consultations publiques.

Pour optimiser la gestion de l'eau et réduire les surfaces imperméabilisées, plusieurs actions stratégiques sont recommandées. En particulier le **réaménagement des cours d'écoles** et les parkings pour intégrer des surfaces perméables et permettre une meilleure infiltration des eaux pluviales ; la mise en place des **systèmes de gestion des eaux pluviales** à la source, incluant des bassins de rétention et des systèmes de drainage durable ; ainsi que des campagnes de **sensibilisation** pour informer les résidents et les entreprises sur les bénéfices de la désimperméabilisation et incitation à adopter des pratiques durables.

LA BIODIVERSITE ET LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Le territoire communal s'étend sur une superficie où se mêlent zones urbaines et **espaces naturels d'une grande richesse**. La préservation de ces espaces naturels, dont une partie est classée « **Natura 2000** » est donc cruciale pour maintenir l'équilibre écologique, offrir des espaces de loisirs aux habitants, et renforcer la résilience face aux changements climatiques. Le diagnostic de la situation actuelle montre que Gignac-la-Nerthe dispose de plusieurs zones naturelles et agricoles, ainsi que de corridors écologiques essentiels à la biodiversité locale



La biodiversité de Gignac-la-Nerthe, située au cœur du territoire métropolitain, est assez **remarquable mais vulnérable** aux pressions anthropiques et aux changements environnementaux. Le portrait communal souligne l'importance de ses habitats forestiers et de ses espèces, tout en pointant les défis liés à leur conservation. Les petites forêts, zones agricoles et interfaces urbaines, hébergent une biodiversité quotidienne essentielle à la qualité de vie des résidents, fournissant des services écosystémiques vitaux comme la régulation du climat et la purification de l'air et de l'eau.

Cependant, la fragmentation des habitats due à l'urbanisation croissante et à la conversion des terres agricoles en zones résidentielles ou commerciales **menace la connectivité écologique** et la viabilité des habitats naturels. Dans certains cas, les pratiques agricoles intensives, l'utilisation de pesticides et la gestion inadéquate des ressources en eau exacerbent également la pression sur ces écosystèmes fragilisés.

Pour contrer les menaces pesant sur la biodiversité à Gignac-la-Nerthe et renforcer sa résilience face aux changements climatiques, il est crucial de **développer des corridors écologiques** pour améliorer la connectivité entre les habitats naturels. La promotion de pratiques agricoles durables, la restauration des habitats dégradés, et la mise en place de zones protégées sont également recommandées. **Une attention particulière devrait être portée à l'éducation** et à la sensibilisation des citoyens sur l'importance de la biodiversité et des actions qu'ils peuvent entreprendre au quotidien pour contribuer à sa préservation. Ces mesures, combinées à une stratégie de surveillance et de suivi régulier, permettront de maintenir et potentiellement d'améliorer la biodiversité dans la région, en assurant la protection des espèces et des habitats tout en favorisant un développement territorial équilibré et respectueux de l'environnement.

Le développement des infrastructures vertes est une autre priorité. L'aménagement de sentiers de randonnée et d'espaces de loisirs dans les zones naturelles sensibilisera le public à la protection de l'environnement et offrira des opportunités récréatives aux habitants.

Enfin, **la sensibilisation et la mobilisation des habitants** sont essentielles. Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la conservation des espaces naturels et des pratiques respectueuses de l'environnement, et impliquer les citoyens dans des projets de science participative pour le suivi de la biodiversité et la surveillance des zones sensibles, renforceront l'engagement collectif en faveur de la préservation environnementale.

LA SOBRIETE ET LA PRODUCTION ENERGETIQUE

La commune s'est déjà engagée dans une démarche proactive de transition ; elle s'efforce de réduire son empreinte écologique par une **gestion optimisée et responsable de sa consommation énergétique**. En 2023, grâce à des politiques énergétiques ciblées et à l'adoption de technologies plus efficaces, la commune a réussi à diminuer sa consommation énergétique de manière significative, enregistrant une réduction de 22% par rapport à l'année précédente et de 14% comparée à la moyenne des années 2017 à 2019. Cette diminution est particulièrement marquée dans les secteurs des bâtiments municipaux et de l'éclairage public.



Des mesures spécifiques, telles que l'installation de systèmes de chauffage plus efficaces et le remplacement des anciens systèmes d'éclairage par des LED, ont été déterminantes dans la réalisation de ces économies. En outre, la rénovation thermique progressive des bâtiments publics permet de réduire considérablement les besoins en chauffage et en climatisation, qui représentent une part importante de la consommation d'énergie de la commune.

Malgré l'augmentation générale des prix de l'énergie en 2023, les stratégies d'efficacité énergétique adoptées ont permis de limiter la hausse des dépenses énergétiques à seulement 12%. Ce succès s'explique notamment par l'adoption de pratiques de gestion énergétique avancées, telles que l'utilisation de systèmes de gestion technique du bâtiment (GTB) pour optimiser les consommations en temps réel.

Les initiatives de la commune ont également eu un impact favorable sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, démontrant ainsi son engagement envers le développement durable et la lutte contre le changement climatique. En particulier, **l'adoption des énergies renouvelables** ont contribué à diminuer l'empreinte carbone de Gignac-la-Nerthe.

Pour parvenir à ce résultat et ce diagnostic, nous nous sommes appuyés sur l'expertise de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) qui a fourni un soutien méthodologique précieux, notamment dans l'évaluation des performances et l'optimisation des stratégies énergétiques de la commune.

Nous devons néanmoins **poursuivre ce travail d'amélioration des performances énergétiques** des bâtiments publics en accentuant les expériences réussies et en explorant de nouveaux leviers d'actions : généralisation des audits énergétiques des bâtiments ; renforcement de nos capacités de production en énergie renouvelable ; sensibilisation et formation des agents, des citoyens et des acteurs économiques ; renforcement de nos capacités de suivi, d'évaluation et d'anticipation de nos performances énergétique ; ...

L'ALIMENTATION ET LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE RESPONSABLE

La commune s'engage résolument dans la **valorisation et la revitalisation de son patrimoine agricole** depuis 2008, intégrant des pratiques durables et innovantes pour assurer la résilience alimentaire et la préservation de l'environnement. Le diagnostic actuel met en lumière les potentialités et les défis de l'agriculture locale.

En effet, Gignac-la-Nerthe dispose d'environ 50 hectares de terres agricoles, principalement concentrées dans le secteur de Pousaraque-Roquebarbe. Ces terres, bien que partiellement en friche, possèdent un potentiel agronomique et écologique considérable. Historiquement voué à l'urbanisation, ce secteur a été maintenu en zone agricole dans le cadre du **projet "Garden Lab"**, qui vise à intégrer l'agriculture urbaine au cœur de la commune. Ce projet ambitieux inclut la création de vergers, de zones de maraîchage, de potagers familiaux et d'une ferme pédagogique, promouvant ainsi une alimentation saine et biologique.

De ce fait, la municipalité a renforcé les protections des terres agricoles en créant **une Zone Agricole Protégée (ZAP)** et en établissant des partenariats stratégiques avec des organismes tels que la SAFER pour la gestion foncière. Cette stratégie vise à préserver et valoriser les terres agricoles tout en répondant aux besoins croissants en termes de sécurité alimentaire et de protection de la biodiversité.

Le diagnostic révèle également une **nécessité d'intégrer l'agriculture locale dans un système alimentaire plus large et plus durable**. Actuellement, les circuits courts et la vente directe des produits agricoles locaux sont insuffisamment développés, limitant l'accès des habitants à des produits frais et biologiques. De plus, le manque d'infrastructures adaptées, comme des systèmes d'irrigation efficaces, des installations de compostage, et des structures de soutien à l'élevage et à la culture, freine le développement de l'agriculture locale.

La **loi EGALIM**, qui impose notamment 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques dans la restauration collective publique, a un impact direct sur la commune. Pour se conformer à ces exigences, la commune se doit de renforcer ses partenariats avec les producteurs locaux et développer des filières d'approvisionnement courtes et durables. **La restauration municipale**, qui inclut les écoles et les seniors, **joue un rôle central** dans cette transition vers une alimentation plus saine et durable. Actuellement, des efforts sont faits pour intégrer davantage de produits locaux et biologiques dans les menus, mais des défis persistent, notamment en termes de logistique et de coûts.

En conclusion, la préservation et la promotion de l'agriculture locale sont essentielles pour **renforcer la résilience alimentaire et la durabilité environnementale** de la commune. Pour atteindre ces objectifs, il est crucial de continuer à soutenir l'installation d'agriculteurs biologiques, de développer les infrastructures nécessaires, et de favoriser la vente directe des produits agricoles locaux. La sensibilisation et l'éducation des citoyens sur les pratiques agricoles durables joueront également un rôle clé dans cette démarche.



LA GESTION DES DECHETS ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Bien que ne disposant pas de la compétence pour la collecte des ordures ménagères, la commune s'engage néanmoins activement dans **la gestion de ses propres déchets administratifs et dans la lutte contre les dépôts sauvages**. La compétence de la collecte des ordures ménagères relève de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui met en place des infrastructures de collecte et des programmes de tri sélectif pour l'ensemble de ses territoires.



En 2021, la Métropole a intensifié ses efforts pour améliorer la collecte et la valorisation des déchets, avec des infrastructures de tri sélectif étendues et des programmes éducatifs pour encourager le tri à la source. La majorité des déchets ménagers de la commune est collectée par le service métropolitain, puis traitée au centre multifilière EveRé à Fos-sur-Mer, permettant de recycler et valoriser plus de 90% des déchets, transformant les déchets organiques en biogaz et en compost, et les matières combustibles en énergie.

La ville gère aussi directement les déchets produits par ses administrations. **En collaboration avec l'association Les Alchimistes**, Gignac-la-Nerthe a mis en place un système efficace pour la collecte et la valorisation des biodéchets issus de la restauration municipale. En 2023, 17 057 kg de biodéchets ont été collectés et transformés en 3 079 kg de compost, utilisé pour des projets de végétalisation urbaine.

Un défi majeur pour la commune est la **recrudescence des dépôts sauvages**, notamment dans les zones naturelles et agricoles. Ces dépôts illégaux nuisent à l'environnement, posent des risques sanitaires et détériorent les paysages naturels.

L'économie circulaire est aussi au cœur de la stratégie de gestion des déchets de la commune. En intégrant des principes de réutilisation et de valorisation des déchets, Gignac-la-Nerthe vise à minimiser l'impact environnemental et à maximiser l'efficacité des ressources.

Pour continuer à améliorer la gestion des déchets à Gignac-la-Nerthe, plusieurs priorités s'imposent : le renforcement des campagnes de sensibilisation auprès des citoyens sur l'importance du tri sélectif et de la réduction des déchets ; l'amélioration des infrastructures de tri et de collecte sélective ; l'extension du traitement des DAE communaux sur chacune des filières de recyclage ; l'accentuation des mesures de surveillance et de sanction pour prévenir les dépôts sauvages ; le développement des opérations de nettoyage ; ou encore la promotion des projets de compostage collectif, de recyclage et d'économie circulaire.

Focale sur la concertation avec le tissu associatif gignacais

65 % des associations pratiquent le tri sélectif, mais un tiers reste à sensibiliser pour une adoption systématique. Pour renforcer cette pratique essentielle, des actions ciblées doivent encourager une participation plus large. Par ailleurs, 70 % des associations déplorent un manque d'infrastructures spécifiques pour le tri, soulignant la nécessité d'améliorer la logistique événementielle avec des solutions adaptées, telles que des poubelles de tri et des points de collecte accessibles.

Le traitement des biodéchets, peu développé, intéresse 80 % des associations, mais l'absence de collecte dédiée limite son application. Des dispositifs de compostage lors des événements seraient un levier important pour réduire les déchets organiques.

LA MOBILITE DECARBONNEE

La commune se situe à un carrefour de dynamiques métropolitaines et locales, et **sa mobilité est un enjeu clé pour son développement**. En tant que membre de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la commune bénéficie d'un cadre stratégique structurant, notamment à travers le Plan de Mobilité Métropolitain (2020-2030), qui vise à transformer radicalement les systèmes de transport pour répondre aux défis climatiques, améliorer la qualité de vie et renforcer l'attractivité du territoire.



La situation actuelle de la mobilité à Gignac-la-Nerthe se caractérise par une **forte dépendance à l'automobile**, exacerbée par une offre limitée en transports publics. En 2023, les déplacements en voiture représentaient encore plus de 70% des trajets quotidiens des habitants. Cette situation engendre une congestion notable, notamment aux heures de pointe, et contribue de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre de la commune. Par ailleurs, **l'absence de pistes cyclables continues** et sécurisées limite l'usage du vélo, malgré un potentiel identifié dans les enquêtes de mobilité urbaine.

Les infrastructures routières, bien que globalement bien entretenues, souffrent de saturation, particulièrement sur les axes reliant Gignac-la-Nerthe aux grandes zones d'activité de la métropole. Les services de transport en commun sont perçus comme insuffisants et peu fréquents, ne permettant pas une alternative viable à l'usage de la voiture. Le diagnostic révèle également des **difficultés en termes d'accessibilité** pour les personnes à mobilité réduite, avec des infrastructures inadaptées ou absentes dans certaines zones.

Ce diagnostic a été élaboré en étroite collaboration avec les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des experts en mobilité urbaine. Les données ont été collectées via des enquêtes de terrain, des consultations publiques, et l'analyse des flux de déplacement. Le soutien méthodologique de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) a été essentiel pour l'évaluation des émissions liées aux transports et la proposition de solutions innovantes pour une mobilité plus durable.

Pour améliorer la situation actuelle et répondre aux objectifs du Plan Climat Municipal, plusieurs actions sont préconisées. En particulier **l'aménagement de pistes cyclables sécurisées et continues**, développement de zones piétonnes, et amélioration des infrastructures pour les personnes à mobilité réduite ; l'augmentation de la fréquence des bus ainsi que l'amélioration des correspondances ; la **promotion du covoiturage** ; l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (**IRVE**) supplémentaires ; et enfin l'organisation de **campagnes de sensibilisation** sur la mobilité douce et les transports en commun

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En tant que commune engagée dans une transition écologique, Gignac-la-Nerthe reconnaît l'**importance de l'aménagement urbain durable**. Cependant, la commune fait face à des défis liés à l'urbanisation croissante et à l'artificialisation des sols. Ainsi, l'augmentation de l'artificialisation des sols perturbe le cycle de l'eau, réduit la biodiversité et la capacité des sols à capter le carbone. Cette imperméabilisation excessive des sols entraîne des **risques accrus d'inondation** et une diminution de la recharge des nappes phréatiques. Les quartiers les plus imperméabilisés souffrent de ruissellements et d'inondations, **nécessitant des interventions coûteuses**.



Pour contrer ces tendances, la municipalité a entrepris des **projets de désimperméabilisation** et la création de zones d'infiltration pour gérer les eaux pluviales. La transformation des parkings en surfaces végétalisées et l'installation de pavés drainants ont montré des résultats positifs. Cependant, il est nécessaire d'intensifier ces efforts pour atteindre les objectifs fixés par la loi Climat et Résilience de 2021, qui vise à réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031 et à atteindre le « **zéro artificialisation nette** » (ZAN) d'ici 2050. Pour atteindre l'objectif de ZAN, la commune doit adopter des pratiques de planification et de gestion de la voirie qui minimisent l'empreinte environnementale. Cela inclut la désimperméabilisation des surfaces routières et la création d'infrastructures vertes comme les bandes végétalisées et les bassins de rétention. La réutilisation et la réhabilitation des infrastructures existantes sont également essentielles pour limiter l'expansion urbaine et préserver les espaces naturels et agricoles.

Par ailleurs, la commune fait face à une **croissance démographique** régulière, exerçant une pression supplémentaire sur les espaces naturels et agricoles. La nécessité de construire de nouveaux logements et infrastructures doit être équilibrée avec la protection de ces espaces pour maintenir la qualité de vie des habitants et la résilience écologique du territoire. La gestion de cette croissance nécessite une **planification urbaine durable**. Dans ce cadre, la commune a mis en œuvre une planification stratégique à travers l'adoption d'**Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles**, ciblant des zones spécifiques pour un développement harmonieux et respectueux de l'environnement (ex : Garden Lab).

Ce diagnostic a été élaboré en collaboration avec des experts en urbanisme et des institutions spécialisées, notamment l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région (IAUR).

Pour assurer la cohérence et l'efficacité des interventions futures, il est recommandé de poursuivre les efforts d'aménagement en accentuant la **concertation avec la population** et en renforçant les politiques de protection environnementale. Il est crucial de **développer davantage les infrastructures vertes** et de promouvoir des initiatives locales de développement économique durable. Enfin, la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation continu permettra d'ajuster les stratégies d'aménagement en fonction de l'évolution des besoins de la commune et des impacts des projets réalisés.

LA MOBILISATION DES ACTEURS ECONOMIQUES

La Ville, située dans la métropole Aix-Marseille-Provence, bénéficie d'un positionnement stratégique qui favorise son **développement économique**. En s'appuyant sur des politiques locales dynamiques et des initiatives soutenues par la municipalité, Gignac-la-Nerthe se positionne comme un acteur clé dans le paysage économique local.



Le diagnostic économique de Gignac-la-Nerthe révèle une structure diversifiée, marquée par une prédominance des petites et moyennes entreprises (PME), des commerces de proximité, et un tissu artisanal dynamique. La commune abrite plusieurs zones d'activités, notamment la Zone d'Activités Économiques (ZAE) de Pousaraque, qui accueille **une variété d'entreprises industrielles et de services**. Ces zones sont des moteurs importants pour l'emploi local et la croissance économique.

Cependant, **la commune fait face à des défis**, notamment la nécessité de diversifier davantage son tissu économique, de soutenir les commerces de proximité et de moderniser les infrastructures pour attirer de nouvelles entreprises. Les initiatives récentes, comme la réhabilitation de certaines zones d'activités et l'amélioration de l'accessibilité, ont contribué à renforcer l'attractivité économique, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour maintenir cette dynamique.

Les commerces de proximité jouent un rôle crucial dans la vie quotidienne des habitants et contribuent à l'animation du centre-ville. La municipalité a lancé des projets visant à revitaliser le commerce local, notamment par le biais de subventions pour les rénovations de façades et l'organisation d'événements commerciaux pour attirer les clients. Ces initiatives sont essentielles pour soutenir l'économie locale et garantir la viabilité des petites entreprises.

Le diagnostic économique a été élaboré en collaboration avec plusieurs partenaires, incluant les chambres de commerce et d'industrie, les associations de commerçants, et les acteurs institutionnels régionaux. Ces collaborations ont permis de recueillir des données précises sur la santé économique de la commune et d'identifier les besoins et les attentes des entreprises locales.

Pour renforcer et pérenniser le développement économique de Gignac-la-Nerthe, plusieurs actions doivent être mises en œuvre. **Il est essentiel de diversifier l'économie locale** en attirant de nouvelles industries et entreprises technologiques.

Parallèlement, il est crucial de continuer à soutenir les commerces de proximité. La municipalité doit intensifier ses efforts de promotion des commerces locaux, par exemple en organisant des événements réguliers comme des marchés et des foires commerciales, et en offrant des aides financières pour la rénovation des locaux commerciaux.

L'amélioration des infrastructures, notamment par le **développement des réseaux de transport et de communication**, est également une priorité. Des investissements dans les infrastructures de transport public et dans les technologies numériques renforceront l'attractivité de la commune pour les entreprises.

Enfin, **la formation et l'éducation** sont des leviers essentiels pour le développement économique. La collaboration avec les institutions éducatives et les centres de formation est cruciale pour adapter les compétences locales aux exigences du marché du travail et les accompagner dans une démarche respectueuse de l'environnement.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Dans le cadre du Plan Climat Municipal (PCM) 2024-2029, la municipalité a conduit un diagnostic territorial approfondi pour évaluer ses forces et ses défis face aux enjeux climatiques et environnementaux. **Ce diagnostic met en lumière les progrès réalisés mais identifie aussi les axes d'amélioration nécessaires** pour atteindre les objectifs de transition écologique.

Ainsi, la commune a déjà fait des **progrès significatifs en matière de réduction de son empreinte écologique**. Pour exemple, en 2023, elle a réduit sa consommation énergétique de 22% par rapport à l'année précédente. Cette réussite est le fruit de plusieurs initiatives, telles que la rénovation thermique des bâtiments municipaux et l'adoption de systèmes de gestion technique du bâtiment (GTB), qui ont permis de diminuer les besoins en chauffage et en climatisation tout en optimisant l'utilisation des ressources énergétiques. Ces efforts montrent une volonté claire d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les coûts liés à l'énergie.

Dans le domaine de la gestion de l'eau, la ville a aussi mis en œuvre des **projets de désimperméabilisation**, notamment la création de zones d'infiltration dans le quartier de Pousaraque-Roquebarbe. Ces initiatives ont contribué à améliorer la gestion des eaux pluviales et à réduire les risques d'inondation. En outre, la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, telles que l'agriculture urbaine intégrée au projet "Garden Lab", témoigne de l'engagement de la commune à préserver les ressources en eau. La gestion de l'eau est un enjeu majeur, et ces projets démontrent une approche proactive pour préserver cette ressource vitale.

Malgré ces avancées, **plusieurs défis persistent** :

- ✓ **La mobilité, dominée par l'usage de l'automobile**, pose un problème majeur. En effet, plus de 70% des trajets quotidiens sont effectués en voiture, contribuant ainsi à la congestion routière et aux émissions de gaz à effet de serre. Les infrastructures de transports en commun et de pistes cyclables sont encore insuffisantes pour offrir des alternatives viables. L'état des lieux montre que seulement 15% des habitants utilisent des modes de transport doux pour leurs déplacements quotidiens. Cette situation souligne l'urgence de développer des infrastructures de mobilité douce pour réduire l'empreinte carbone de la commune.
- ✓ La gestion des déchets représente également un défi de taille. Bien que la commune collabore étroitement avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui a la compétence de collecte des ordures ménagères, et a établi des partenariats innovants pour la valorisation de ses biodéchets, la lutte contre les **dépôts sauvages** demeure un problème récurrent, notamment en zones naturelles et agricoles. En outre, le taux de recyclage des déchets ménagers est actuellement de 35%, bien en dessous des objectifs nationaux. Pour répondre à ces défis, il est **crucial de renforcer les campagnes de sensibilisation et d'améliorer les infrastructures**.
- ✓ Nos **espaces naturels**, pourtant riches en biodiversité, sont **menacés par l'urbanisation** croissante et les risques environnementaux divers (incendies, pollution, sécheresse, ...). La protection et la restauration de ces espaces sont essentielles pour maintenir la résilience écologique du territoire. L'état des lieux souligne que seulement 20% des zones sensibles sont actuellement protégées de manière adéquate. La conservation de ces espaces est non seulement **importante pour la biodiversité**, mais aussi pour le bien-être des habitants et la **qualité de vie** dans la commune.

Les résultats de ce diagnostic justifient pleinement la **nécessité d'adopter des priorités stratégiques ambitieuses** pour le PCM. La réduction de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables sont cruciaux pour continuer à améliorer l'efficacité énergétique et réduire les coûts. Par exemple, le développement de panneaux solaires sur les toits des bâtiments municipaux et la promotion de l'autoconsommation énergétique doivent être des actions prioritaires. Ces initiatives permettront non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de renforcer l'autonomie énergétique de la commune.

Il est également essentiel d'améliorer la gestion de l'eau, de réduire les déchets et de promouvoir l'économie circulaire pour une gestion durable des ressources. Des actions telles que l'extension des zones d'infiltration, la modernisation des infrastructures de collecte des déchets, le soutien aux initiatives locales de recyclage et de réutilisation des matériaux sont nécessaires. **La promotion de l'économie circulaire** contribuera à réduire la pression sur les ressources naturelles et à créer des opportunités économiques locales.

La **transition vers une mobilité douce et durable** est indispensable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de vie des habitants. La création de nouvelles pistes cyclables, l'amélioration des services de transport en commun et la promotion de l'utilisation des véhicules électriques sont des mesures clés pour y parvenir. En encourageant les alternatives à la voiture individuelle, la commune pourra réduire la pollution atmosphérique et favoriser des modes de vie plus sains.

Enfin, **la protection des espaces naturels et la promotion de l'agriculture locale écoresponsable** sont prioritaires pour préserver la biodiversité et renforcer la sécurité alimentaire de la commune. La mise en place de zones de conservation, la restauration des habitats dégradés et le soutien aux pratiques agricoles durables sont des actions essentielles pour atteindre ces objectifs. En soutenant l'agriculture locale, la commune peut également renforcer l'économie locale et assurer une alimentation saine et durable pour ses habitants.

De fait, les priorités stratégiques du PCM 2024-2029 devront s'inscrire dans une logique de continuité, de renforcement et d'approfondissement des actions déjà engagées. Elles visent à **construire un territoire résilient, durable et exemplaire**, capable de répondre aux enjeux climatiques et environnementaux, d'aujourd'hui et de demain, tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

4. PROCESSUS DE CONCERTATION

L'ENGAGEMENT DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

La décision politique qui initie le processus

Par délibération du Conseil municipal du 12 avril 2024, la municipalité a fait le choix politique de s'engager dans la conception d'un **Plan Climat Municipal visant à positionner la collectivité comme cheffe de file des actions de transition écologique** sur le territoire communal. Ce leadership doit s'inscrire dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des parties-prenantes (citoyens de tous âges, agents municipaux, associations, ...). **Le Plan Climat Municipal se veut donc un instrument déterminant et structurant** pour opérer cette transformation à l'échelle locale. Il constitue, en quelque sorte, la feuille de route du territoire communal pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux inévitables évolutions climatiques.

- ✓ Il décline au niveau local les orientations de lutte contre le changement climatique définies aux différents niveaux : métropolitain, départemental, régional, national et européen.
- ✓ Il fixe les objectifs de transition du territoire
- ✓ Il définit un programme d'actions pour les atteindre.
- ✓ Il constitue un outil de mobilisation de l'ensemble des parties-prenantes du territoire (habitants, municipalité, acteurs économiques, associations...).
- ✓ Il définit les modalités de gouvernance, de suivi et d'évaluation des actions engagées.

Un premier niveau d'identification des priorités

Afin de **sensibiliser au mieux les acteurs de la mise en œuvre**, une journée de formation/réflexion a été conduite auprès de l'ensemble des chefs de services de la commune le 3 avril 2024 ; cette formation a ensuite été proposée aux élus de la majorité le 25 mai suivant. Ces deux actions ayant avant tout vocation à créer un socle commun de connaissance, d'appropriation et de compréhension dans une perspective de gouvernance politique et opérationnelle.

A la suite de cette double sensibilisation, une série d'entretiens particuliers avec les responsables des services potentiellement les plus impactant en matière de transition écologique ont été conduits afin de faire émerger les champs prioritaires à prendre en compte.



Le 25 juin 2024, **un groupe mixte représentatif (élus et cadres) s'est réuni en groupe de travail pour identifier plus formellement 6 priorités territoriales à prendre en compte :**

- ✓ La gestion du cycle de l'eau
- ✓ La biodiversité et la protection des espaces naturels
- ✓ La sobriété et la production énergétique

- ✓ L'alimentation et la promotion d'une agriculture responsable
- ✓ La gestion des déchets et l'économie circulaire
- ✓ La mobilité décarbonée

Auxquelles s'ajoutent 3 priorités transversales :

- ✓ L'éducation au développement durable
- ✓ L'aménagement du territoire
- ✓ La mobilisation des acteurs économiques

LA MOBILISATION DES CITOYENS

Afin de permettre à chacun d'apporter son regard tant sur les priorités d'actions que sur les modalités de mise en œuvre, un large dispositif de concertation est établi avec l'ensemble de parties-prenantes :

La participation des associations sur la question de la gestion des déchets

A l'occasion du forum des associations le 8 septembre 2024, une équipe de l'association Neede a pu rencontrer **une vingtaine d'associations gignacaises pour échanger plus particulièrement sur la question du traitement des déchets**, notamment dans leurs activités et leurs manifestations.

A partir d'un questionnaire de sensibilisation puis de questions plus ouvertes sur les pratiques et les possibilités d'amélioration, les contributions associatives ont été nombreuses et constructives.

Les éléments d'analyse, tout comme les propositions les plus fédératrices ont été intégrées dans le plan climat municipal.



neede.
UN NOUVEAU RÉCIT
POUR LA MÉDITERRANÉE

Partenaire de la concertation

L'association Neede, engagée dans la défense de l'environnement depuis plusieurs années, a accompagné la municipalité de Gignac-la-Nerthe dans l'animation des concertations avec la population, pour construire le Plan Climat Municipal. Ce partenariat s'est concrétisé par des actions de formation et de sensibilisation sur l'importance de la protection de nos écosystèmes.

La contribution des enfants sur le constat et l'avenir



Le mercredi 9 octobre 2024, au centre de loisirs Mandela, **les enfants ont été invités à prendre part à un atelier consacré à la sensibilisation aux défis environnementaux** auxquels leur territoire méditerranéen et leur ville de Gignac sont confrontés. À travers une série d'activités interactives et la réalisation d'une fresque collective, ils ont pu découvrir, de manière concrète et ludique, les enjeux écologiques locaux, notamment les risques spécifiques à leur environnement, et se sont engagés à explorer des solutions durables. Cette expérience leur a permis de développer une compréhension élargie et nuancée des échelles humaine et géographique du changement climatique, en reliant des défis globaux aux actions locales. **Leurs idées créatives et leur enthousiasme communicatif ont enrichi les échanges du Plan Climat Municipal**, démontrant leur engagement naissant à devenir des citoyens éclairés et conscients de leur rôle dans la protection de leur cadre de vie.

Le regard des anciens sur l'évolution de la planète

Le 15 octobre 2024, au foyer Marcel Pagnol, un atelier a rassemblé des séniors pour une exploration immersive des défis environnementaux et culturels de leur territoire. Par des dialogues enrichissants, des témoignages captivants et une découverte sensorielle des richesses méditerranéennes, les participants ont pu percevoir la beauté et la fragilité de leur environnement, tout en prenant conscience des déséquilibres en cours.



Ce moment de partage a permis de mettre en lumière la nécessité de transmettre aux jeunes générations des valeurs de protection du patrimoine naturel et culturel, et d'aborder ensemble les responsabilités individuelles et collectives liées aux enjeux de transition écologique. Les séniors, par leurs réflexions et leurs propositions, se sont affirmés comme des acteurs essentiels, prêts à contribuer activement au Plan Climat de Gignac, en explorant les gestes concrets à adopter au quotidien pour préserver les ressources en énergie, en eau et en transport.

Les agents communaux font évoluer leurs missions de service public

Les 9 et 18 octobre 2024, des ateliers ont permis aux agents de la ville de Gignac de se familiariser avec les enjeux concrets de la transition environnementale, en mettant en lumière l'impact direct de leur travail sur le territoire et les possibilités d'engagement personnel et collectif. À travers des échanges approfondis et des exemples concrets, les participants ont exploré les conséquences du dérèglement climatique pour mieux comprendre en quoi ils sont eux-mêmes concernés et comment

leurs actions au quotidien peuvent renforcer les efforts de la ville. Ces ateliers ont aussi été l'occasion d'aborder la responsabilité individuelle et collective et de se saisir des moyens d'action disponibles via le Plan Climat Municipal.

Grâce à des discussions sur les initiatives déjà en place et des préconisations adaptées à leurs fonctions, **les agents ont identifié des pistes concrètes pour intégrer les objectifs climatiques dans leurs missions**, contribuant ainsi activement à l'évolution vers un service public durable et résilient.



Les jeunes imaginent leur Gignac de demain

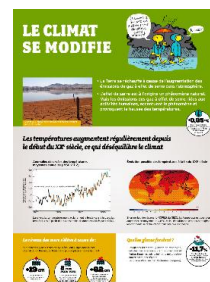
Le 22 octobre 2024 un atelier ouvert aux jeunes de la commune leur a permis d'apporter leur regard et leurs propositions sur des sujets aussi varié que la gestion de l'eau, l'éducation à l'environnement le tri des déchet et le recyclage. **Porteurs du devenir de la ville, leurs suggestions bénéficient d'une légitimité de fait.**



Les Rendez-Vous citoyens pour le climat

Samedi 9 novembre 2024, une manifestation ouverte à tous était organisée à la salle polyvalent Nelson Mandela. Organisés autour de plusieurs espaces, **les gignacais étaient inviter à apporter leur suggestion pour une ville en transition :**

- ✓ Espace "Eau et Énergie" : Imaginer des solutions concrètes pour économiser et préserver ces ressources essentielles.
- ✓ Espace "Ma Poubelle du Futur" : Explorer des idées pour améliorer la gestion de nos déchets.
- ✓ Espace "Dessinez-nous Gignac dans 10 ans" : Dessiner notre ville en matière de biodiversité, de mobilité et d'aménagement sur une carte géante de la ville.
- ✓ Espace "Je rêve ma ville" : un espace créatif et inspirant.



Conclusion des ateliers de la concertation

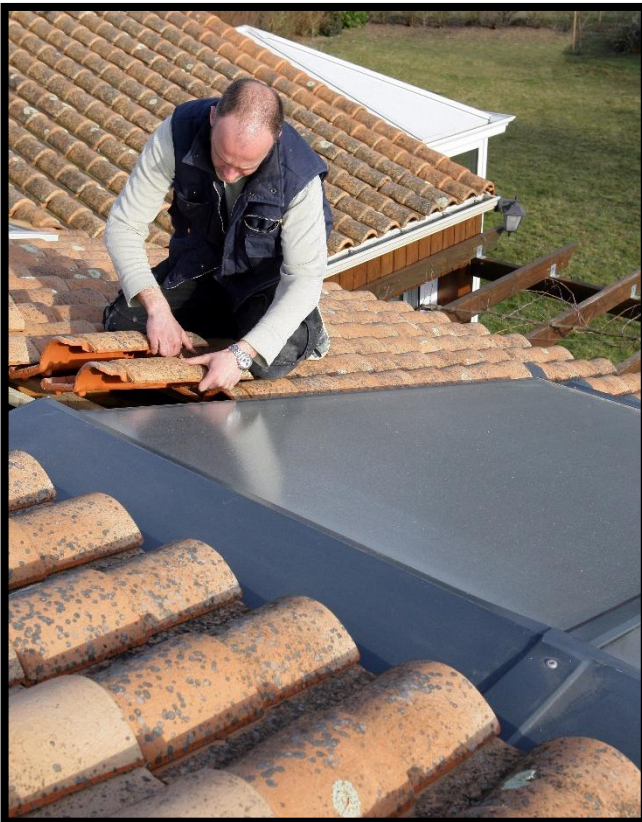
La mobilisation citoyenne constitue un levier essentiel pour la réussite du PCM. L'implication active des habitants, des associations, des agents témoigne d'une volonté partagée de faire face aux défis climatiques et environnementaux qui touchent notre territoire. En proposant des solutions concrètes et adaptées, les **presque 200 contributions citoyennes** ont enrichi les objectifs opérationnels du PCM et la portée des actions programmatiques en renforçant la dimension collective et locale.

Par conséquent, les préconisations issues de cette concertation se déclinent sur la plupart des objets d'intervention du bloc communal :

- ✓ Concernant la gestion de l'énergie et sobriété énergétique, les citoyens ont exprimé une forte volonté d'**engagement en faveur de la réduction de la consommation énergétique**. Cela passe en particulier par des actions collectives telles que des ateliers de sensibilisation aux gestes de sobriété, la rénovation thermique des habitations et l'autoproduction d'énergie renouvelable, notamment par l'installation de panneaux solaires communautaires. Du point de vue des contributeurs, ces initiatives permettraient de réduire l'empreinte carbone du territoire, tout en garantissant une meilleure autonomie énergétique.
- ✓ Pour ce qui concerne la gestion durable du cycle de l'eau, les contributions citoyennes ont surtout portées sur la **désimperméabilisation des sols et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales**. Des projets de jardins de pluie, de bassins de rétention et de dispositifs de récupération des eaux pluviales ont été notamment suggérés pour renforcer la résilience de notre territoire.
- ✓ Pour ce qui est de la préservation de la biodiversité et **valorisation des espaces naturels**, les gignacais, en particulier les plus jeunes, ont proposé des actions concrètes pour restaurer et protéger les habitats naturels, telles que la création de corridors écologiques, la plantation d'espèces endémiques et la gestion durable des espaces verts.
- ✓ Concernant la mobilité douce et la mobilité décarbonée, le développement d'alternatives durables à l'usage de la voiture individuelle a mobilisé de nombreux citoyens. En imaginant, sur plan, un schéma global des mobilité douce (pistes cyclables, zones piétonnes, initiatives de covoiturage, ...) les gignacais ont démontré une **volonté collective de repenser les modes de déplacement**. En facilitant l'accès à des infrastructures de mobilité douce, ces actions visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant la qualité de vie des habitants.
- ✓ **La réduction des déchets, leur réutilisation et leur valorisation** font aussi l'objet d'un engagement citoyen fort. La création de centres de réemploi, d'ateliers de réparation et de compostage collectif a été plébiscitée pour transformer les déchets en ressources tout en stimulant l'économie locale. Ces initiatives, portées par les habitants, permettraient ainsi de minimiser l'impact environnemental et de promouvoir des pratiques de consommation responsable.
- ✓ Enfin, concernant l'alimentation durable et l'agriculture locale, **la valorisation des circuits courts, le développement de jardins partagés et le soutien à l'agriculture urbaine** sont des initiatives qui ont recueillies un fort engouement. Ces actions renforceraient la résilience alimentaire de la commune tout en préservant le patrimoine agricole local.

5. PRIORITES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. REDUIRE NOTRE CONSOMMATION D'ENERGIE ET DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIE DECARBONNEE



Réduire notre consommation d'énergie induit un **effort de réhabilitation** conséquent sur les infrastructures mais aussi une transformation progressive des pratiques d'usage. **Les services municipaux doivent jouer un rôle précurseur** sur ces domaines, dans une logique d'exemplarité fédératrice, dans une logique de respect de ses contraintes réglementaires comme dans une logique de bon usage des deniers publics. La municipalité doit aussi pouvoir **accompagner l'ensemble des acteurs du territoire** (habitants, entreprises, ...) dans l'accomplissement de leur transition écologique.

Si la réduction de nos consommations énergétiques est positive tant dans la lutte contre le réchauffement climatique que dans le maintien du pouvoir d'achat, cette dynamique doit être opportunément complétée par **le développement d'une autoproduction énergétique décarbonée**.

Par conséquent, pour concrétiser cette ambition il sera nécessaire de :

- ✓ **Faire évoluer nos usages** sur l'utilisation énergétique des bâtiments par la systématisation d'actions quotidienne de sobriété
- ✓ Mettre nos principaux bâtiments, les plus énergivores, en **conformité structurelle** avec les impératifs réglementaires chiffrés de réduction des consommations d'énergie.
- ✓ Proposer aux habitants et aux entreprises des ressources, des conseils et les aides institutionnelles disponibles pour **réaliser actions de sobriété** d'usage et travaux de réhabilitation énergétique du bâti.
- ✓ Déployer progressivement un **réseau d'autoproduction photovoltaïque et thermique solaire** sur les bâtiments municipaux dès lors que leur orientation et leur infrastructure le permettent.
- ✓ Encourager la création et le **développement de réseaux de production** et d'autoconsommation collective d'énergie renouvelable

2. AMELIORER NOTRE GESTION DU CYCLE DE L'EAU



Améliorer notre gestion du cycle de l'eau induit une **attention accrue sur la conservation des ressources aquatiques**, la réduction des pertes en eau potable et une gestion optimisée des eaux usées. Les services municipaux doivent donc être pionniers en adoptant des **pratiques exemplaires de gestion de l'eau**, tout en respectant les réglementations en vigueur et en optimisant l'utilisation des finances publiques. Il est également essentiel que la municipalité accompagne les citoyens et les entreprises du territoire dans leurs efforts pour une meilleure gestion de l'eau, contribuant ainsi à la **préservation des écosystèmes locaux et à la durabilité environnementale**.

L'amélioration de la gestion du cycle de l'eau n'est pas seulement une question écologique mais également économique, car elle permet de **réduire les coûts** liés au traitement et à la distribution de l'eau. Cette démarche doit être soutenue par le développement de technologies et de systèmes permettant **une réutilisation et une récupération** efficaces des eaux pluviales et usées.

Par conséquent, pour concrétiser cette ambition il sera nécessaire de :

- ✓ **Optimiser la consommation d'eau** dans les bâtiments municipaux par la mise en œuvre de pratiques quotidiennes de conservation et l'installation de dispositifs économes en eau.
- ✓ **Rénover les infrastructures hydrauliques** municipales pour qu'elles répondent aux normes de réduction de pertes d'eau et améliorer les systèmes de traitement et de recyclage des eaux usées.
- ✓ Offrir aux résidents et aux entreprises des ressources, des conseils et des aides financières disponibles pour les encourager à **adopter des pratiques de gestion durable de l'eau**, y compris la récupération des eaux pluviales et la réutilisation des eaux grises.
- ✓ Développer et promouvoir des **projets de récupération des eaux pluviales** et de purification des eaux usées pour une réutilisation dans les espaces verts municipaux et autres applications non potables.
- ✓ Implanter des **systèmes automatisés de gestion de l'eau** utilisant des technologies intelligentes pour surveiller et contrôler la distribution et la consommation d'eau en temps réel.
- ✓ **Éduquer et sensibiliser** tous les segments de la population et les entreprises sur l'importance de la conservation de l'eau et des pratiques durables.
- ✓ Améliorer la **capacité d'absorption et de filtration** des eaux pluviales à travers le développement d'infrastructures vertes.
- ✓ Étendre la capacité de la ville à **traiter et réutiliser les eaux usées** pour des applications non potables.

3. REDUIRE NOTRE PRODUCTION DE DECHETS ET AMELIORER LES PRATIQUES DE REEMPLOI ET DE RECYCLAGE

Réduire notre production de déchets et améliorer les pratiques de réemploi et de recyclage nécessitent une **transformation significative de nos habitudes de consommation et de gestion des déchets**. Les services municipaux doivent être des modèles d'efficacité, démontrant leur engagement en adoptant des pratiques exemplaires en matière de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets. En parallèle, il est crucial que la municipalité soutienne activement les citoyens et les entreprises du territoire dans l'adoption de ces pratiques écoresponsables. Cette démarche contribuera non seulement à la préservation de notre environnement mais favorisera également **une économie locale circulaire et durable**.

La réduction des déchets et l'amélioration du recyclage sont bénéfiques non seulement pour l'environnement mais aussi pour l'économie locale, en diminuant les dépenses liées à la gestion des déchets et en créant de **nouvelles opportunités économiques** à travers le recyclage et le réemploi.



Par conséquent, pour concrétiser cette ambition, il sera nécessaire de :

- ✓ Mettre en place des **campagnes de sensibilisation** à grande échelle pour éduquer la population sur les avantages du tri, du réemploi et du recyclage des déchets.
- ✓ **Renforcer les infrastructures de collecte** sélective pour améliorer la séparation des déchets recyclables et organiques dès la source.
- ✓ Favoriser le **développement de centres de réemploi** où les objets usagés peuvent être collectés, réparés et revendus ou donnés.
- ✓ Instituer des **politiques incitatives** pour encourager les entreprises à réduire leur production de déchets, notamment par des allègements fiscaux ou des subventions pour les pratiques vertes.
- ✓ Augmenter les capacités de traitement et de **recyclage locaux** pour minimiser la dépendance aux installations éloignées et réduire l'empreinte carbone associée au transport des déchets.
- ✓ Promouvoir les **initiatives de l'économie circulaire** auprès entreprises, en soutenant l'innovation dans le domaine du recyclage et du réemploi.

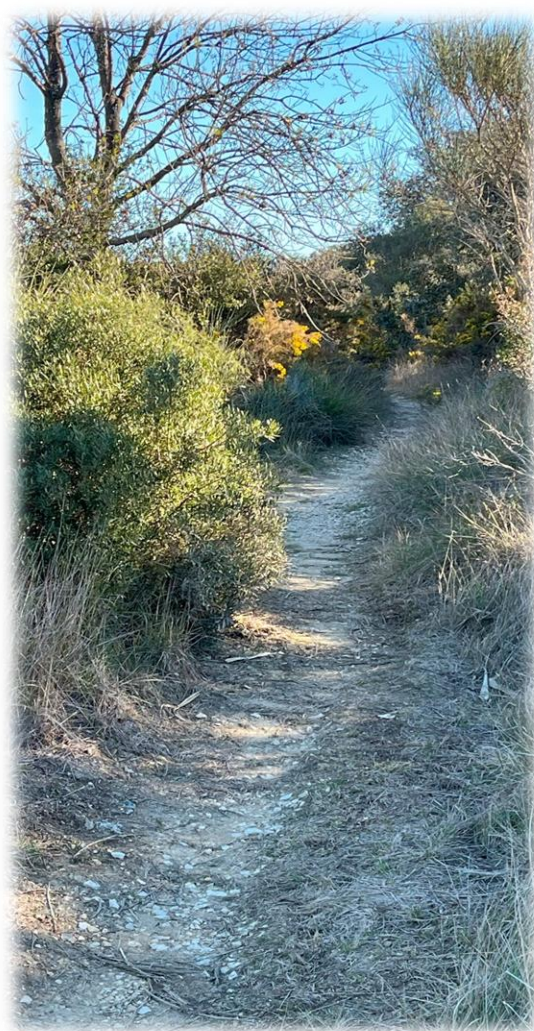
4. DEVELOPPER LES ACTIONS DE RENATURATION DES ESPACES URBAINS ET LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR

Développer les actions de renaturation des espaces urbains et lutter contre les îlots de chaleur implique la **transformation de l'environnement urbain** pour le rendre plus résilient et agréable. En intégrant la nature en ville, les services municipaux ainsi que la communauté tout entière peuvent contribuer à **réduire significativement les effets des îlots de chaleur** urbains, améliorant ainsi le bien-être des citoyens et la biodiversité locale. L'adoption de ces pratiques s'inscrit dans une démarche de développement durable et de respect des réglementations environnementales, tout en optimisant l'utilisation des ressources et des finances publiques.

La lutte contre les îlots de chaleur et la renaturation urbaine sont bénéfiques non seulement pour l'environnement mais également pour la santé publique, en créant des espaces de vie frais et attrayants qui encouragent les activités en plein air et réduisent la dépendance à la climatisation.

Par conséquent, pour concrétiser cette ambition, il sera nécessaire de :

- ✓ **Planter des arbres et créer des parcs** ou des micro-forêts urbaines, particulièrement dans les zones dénuées de verdure, pour fournir de l'ombre et réduire les températures ambiantes.
- ✓ Encourager l'installation de **toitures et de murs végétalisés** sur les bâtiments publics et privés pour isoler thermiquement les structures et diminuer l'effet d'îlot de chaleur.
- ✓ Utiliser des techniques comme les jardins de pluie et les pavés perméables pour **augmenter l'infiltration de l'eau** et réduire le ruissellement, tout en améliorant le paysage urbain.
- ✓ **Éduquer et mobiliser les citoyens** et les entreprises sur l'importance de la végétalisation urbaine et les pratiques de gestion durable des espaces verts.
- ✓ Travailler avec des paysagistes, des écologistes et des urbanistes pour **concevoir des espaces qui maximisent les bénéfices écologiques et sociaux**.
- ✓ Mettre en place des **systèmes de suivi** pour évaluer l'efficacité des initiatives en termes de réduction de la température, de biodiversité accrue et de bien-être des résidents.



5. PROMOUVOIR L'ACHAT ET L'INVESTISSEMENT ECO-RESPONSABLE

Promouvoir l'achat et l'investissement éco-responsable consiste à **encourager des pratiques de consommation et de financement qui respectent l'environnement**, soutiennent l'économie locale et réduisent l'empreinte écologique. Les services municipaux doivent montrer l'exemple en adoptant des **politiques d'achat vertes** et en soutenant les initiatives d'investissement qui favorisent la durabilité. Il est également crucial que la municipalité encourage les citoyens, les entreprises et les investisseurs à s'engager dans des **pratiques qui contribuent à une économie verte et circulaire**.

La promotion des achats et investissements éco-responsables améliore la durabilité, stimule l'innovation verte et crée des emplois locaux dans les secteurs durables, tout en renforçant l'autonomie économique de la commune.

Par conséquent, pour concrétiser cette ambition, il sera nécessaire de :

- ✓ Mettre en place des **critères écologiques, durables et soutenables** pour l'acquisition de biens et services par la municipalité, en favorisant les produits recyclés, recyclables, et issus de ressources renouvelables.
- ✓ **Soutenir les entreprises locales éco-responsables** qui adoptent des pratiques durables et fournissent des produits ou services écologiques.
- ✓ Tenir des **événements réguliers** pour mettre en relation les consommateurs, les entreprises et les investisseurs intéressés par l'éco-responsabilité.
- ✓ Lancer des **campagnes de sensibilisation** sur l'importance des achats et des investissements verts, leurs bénéfices économiques et environnementaux.
- ✓ **Encourager les collaborations** entre les entreprises, les institutions financières et les organismes publics pour développer des projets d'investissement soutenant la transition écologique.
- ✓ Offrir une **reconnaissance officielle** aux entreprises et aux investisseurs qui répondent à des normes élevées de durabilité.



6. PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

Préserver les espaces naturels et protéger la biodiversité sont essentiels pour **maintenir l'équilibre écologique et la qualité de vie** à Gignac-la-Nerthe. Ces actions contribuent non seulement à la conservation des habitats naturels mais aussi à la lutte contre le changement climatique en maintenant les fonctions écologiques essentielles telles que la **séquestration du carbone, la purification de l'air et de l'eau**. L'engagement municipal envers la protection de ces espaces et la biodiversité doit être un modèle d'action pour la communauté, en respectant les réglementations environnementales et en mobilisant les ressources nécessaires de manière efficace.



Par conséquent, pour concrétiser cette ambition, il sera nécessaire de :

- ✓ Identifier et classer de nouveaux espaces comme **zones protégées** pour préserver leur biodiversité unique et empêcher le développement non durable.
- ✓ Engager des **projets de restauration écologique** pour réhabiliter les zones humides, les forêts, les prairies, et autres écosystèmes qui ont subi des dommages environnementaux.
- ✓ Créer des **liaisons entre les espaces naturels** protégés pour permettre aux espèces animales et végétales de migrer et de se reproduire, renforçant ainsi la résilience écologique du territoire.
- ✓ Organiser des **programmes de sensibilisation** et des activités de bénévolat qui permettent aux citoyens de participer activement à la protection de la nature et à des projets de sciences citoyennes.
- ✓ Appliquer des **pratiques de gestion qui minimisent l'impact environnemental**, telles que l'exploitation contrôlée des forêts et la gestion durable de l'eau.
- ✓ Veiller à ce que les nouveaux développements immobiliers et les infrastructures respectent et intègrent les **principes de conservation de la biodiversité**.
- ✓ Mettre en place des **programmes de surveillance** pour suivre l'état des espaces naturels et la diversité des espèces, permettant une réponse rapide en cas de problèmes écologiques.

7. PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE LOCALE ECO-RESPONSABLE

Promouvoir une agriculture locale éco-responsable vise à encourager les **pratiques agricoles qui respectent et enrichissent l'environnement** tout en fournissant des produits sains pour la communauté. Cela comprend la réduction de l'utilisation des pesticides et engrais chimiques, la préservation des ressources en eau, et le soutien à la biodiversité. La municipalité de Gignac-la-Nerthe doit jouer un rôle actif **en soutenant les agriculteurs dans la transition** vers des méthodes durables et en sensibilisant la population à l'importance de consommer local et éco-responsable.

Les efforts pour promouvoir une agriculture durable sont bénéfiques pour l'environnement, améliorent la santé publique et soutiennent l'économie locale en créant des emplois verts et en stimulant l'agrotourisme.



Par conséquent, pour concrétiser cette ambition, il sera nécessaire de :

- ✓ **Offrir des aides aux agriculteurs qui s'engagent** dans la transition vers des pratiques agricoles biologiques et durables.
- ✓ **Préserver le patrimoine agricole** constitutif de l'identité communale
- ✓ Fournir une **assistance technique** et des formations régulières sur les méthodes de culture durable, la permaculture, et le contrôle biologique des nuisibles.
- ✓ Encourager la création et le développement de **marchés fermiers** et de systèmes de distribution en **circuit court** pour rapprocher les producteurs des consommateurs.
- ✓ Créer des **programmes éducatifs** qui initient les jeunes à l'agriculture éco-responsable et encouragent les choix alimentaires durables.
- ✓ **Récompenser les pratiques** qui réduisent la consommation et la pollution de l'eau, telles que les systèmes d'irrigation goutte à goutte et la récupération des eaux de pluie.
- ✓ Soutenir les techniques qui préservent la **fertilité des sols** et préviennent l'érosion, comme le paillage, la rotation des cultures et les couvertures végétales.

8. DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET LES PRATIQUES DE MOBILITE DOUCE

Développer les infrastructures et les pratiques de mobilité douce est **essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre**, améliorer la qualité de l'air et promouvoir un mode de vie plus sain parmi les habitants de la commune. L'accentuation de la mobilité douce inclut non seulement l'**amélioration des infrastructures** pour les cyclistes et les piétons mais aussi le soutien aux alternatives de transport moins polluantes telles que le covoiturage et l'utilisation de véhicules électriques.

L'adoption de pratiques de mobilité douce est bénéfique pour l'environnement, réduit la congestion, **favorise l'activité physique et améliore l'accessibilité urbaine**.

Par conséquent, pour concrétiser cette ambition, il sera nécessaire de :

- ✓ Aménager de **nouvelles pistes cyclables** sécurisées et entretenir les voies existantes pour encourager le cyclisme comme alternative viable à l'utilisation de la voiture.
- ✓ Mettre en place des **parkings à vélos** sécurisés, ainsi que des bancs et des abris le long des itinéraires piétonniers pour améliorer le confort des usagers.
- ✓ Installer des **bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE)** à des points stratégiques de la ville pour encourager leur utilisation.
- ✓ Organiser des **campagnes d'information et de promotion** des avantages de la mobilité douce, incluant des événements tels que des journées sans voiture, des randonnées à vélo et des ateliers sur l'usage efficace des transports publics et alternatifs.
- ✓ Veiller à ce que les nouveaux développements urbains intègrent des **considérations de mobilité douce** dès la phase de conception, favorisant ainsi un environnement urbain plus accessible et moins dépendant des véhicules personnels.
- ✓ Encourager les entreprises à **soutenir les pratiques de mobilité douce**, par exemple en offrant des incitations aux employés qui utilisent des moyens de transport durables pour se rendre au travail.



9. DEVELOPPER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ECOCITOYENNE ET D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Développer les actions de sensibilisation écocitoyenne et d'éducation au développement durable est crucial pour **instaurer une culture de responsabilité environnementale** parmi les citoyens de Gignac-la-Nerthe. Cette démarche vise à éduquer et à mobiliser tous les secteurs de la communauté **sur l'importance de la préservation de l'environnement**, l'utilisation rationnelle des ressources, et le soutien des initiatives durables. En renforçant la conscience écologique, la municipalité peut encourager des **changements de comportement** qui contribueront de manière significative à la réalisation des objectifs du Plan Climat Municipal.

L'éducation au développement durable enrichit la communauté, renforce les valeurs partagées de durabilité et crée une base pour des actions environnementales pérennes.

Par conséquent, pour concrétiser cette ambition, il sera nécessaire de :

- ✓ Accompagner l'**enseignement au développement durable** dans les apprentissages scolaires à tous les niveaux, en proposant des activités pratiques, des projets de science citoyenne, et des sorties éducatives qui illustrent les principes du développement durable.
- ✓ Proposer régulièrement des **sessions de sensibilisation** ouvertes à tous sur des thèmes tels que le recyclage, la conservation de l'énergie, la biodiversité, et l'agriculture durable.
- ✓ Utiliser les médias municipaux, les réseaux sociaux et d'autres plateformes en ligne pour diffuser des **messages de sensibilisation environnementale**, des conseils pratiques pour un mode de vie durable, et des informations sur les événements locaux liés à l'environnement.
- ✓ **Encourager les projets** proposés par des associations locales et des écoles qui visent à promouvoir la durabilité et la protection de l'environnement.
- ✓ Collaborer avec les entreprises pour mener des campagnes de sensibilisation conjointes qui mettent en avant des **pratiques commerciales durables et responsables**.
- ✓ Organiser des **concours pour les meilleures initiatives écologiques** développées par des citoyens, des écoles ou des entreprises.
- ✓ Offrir des sessions de **formation spécifiques sur le développement durable** pour les élus locaux, les fonctionnaires municipaux et les entrepreneurs, afin qu'ils puissent intégrer ces principes dans leur prise de décision quotidienne.

10. REPENSER L'AMENAGEMENT URBAIN

Le diagnostic réalisé a mis en évidence des défis cruciaux auxquels la commune de Gignac-la-Nerthe doit faire face en matière d'aménagement urbain : l'artificialisation croissante des sols perturbe le cycle de l'eau, réduit la biodiversité et compromet la capacité des sols à séquestrer le carbone. En outre, l'état des lieux révèle une proportion importante de sols imperméabilisés, particulièrement dans les zones industrielles et les infrastructures routières, entraînant des risques accrus d'inondation et une diminution de la recharge des nappes phréatiques. Pour répondre à ces enjeux et atteindre les objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN), **il est impératif d'adopter des pratiques de planification et de gestion de la voirie qui minimisent l'empreinte environnementale**. En intensifiant les efforts de désimperméabilisation, en réhabilitant les friches industrielles, et en favorisant une densification urbaine raisonnée, la commune peut non seulement préserver ses ressources naturelles mais aussi améliorer la qualité de vie de ses habitants. Les actions proposées visent à concrétiser ces ambitions **en intégrant des solutions durables et participatives pour un développement harmonieux et résilient du territoire communal**.

Par conséquent, pour concrétiser cette ambition, il sera nécessaire de :

- ✓ **Développer des projets de désimperméabilisation**, en augmentant les surfaces végétalisées et en créant davantage de zones d'infiltration dans les quartiers urbains et périurbains.
- ✓ **Favoriser une densification raisonnée des zones urbaines** existantes en intégrant des principes de construction durable et en développant des écoquartiers respectueux de l'environnement et de la qualité de vie des habitants.
- ✓ Mettre en place **des mesures de protection des sols agricoles et naturels**, y compris des restrictions sur leur usage pour éviter l'artificialisation, et promouvoir des pratiques agricoles durables.
- ✓ **Renforcer la sensibilisation et la participation des citoyens** aux enjeux de la sobriété foncière, en organisant des ateliers, des conférences et des campagnes de communication pour promouvoir les pratiques respectueuses des sols.



11. MOBILISER LES ACTEURS ECONOMIQUES SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le diagnostic économique de Gignac-la-Nerthe met en lumière une structure économique diversifiée, animée par une prédominance de PME, de commerces de proximité et d'un secteur artisanal significatif. La commune, idéalement située au sein de l'agglomération marseillaise, bénéficie d'une implantation géographique stratégique. Elle est proche des grands axes routiers, de l'aéroport international, de la gare TGV, du grand port maritime de Fos, et de grandes villes comme



Marseille, Martigues et Aix-en-Provence. Tout en affirmant sa volonté de conserver son caractère de **"ville à la campagne"**, la commune s'engage activement dans des projets de développement économique en collaboration avec la Métropole Aix-Marseille Provence. Parmi ces projets, on compte la création d'un **village d'entrepreneurs** sur une parcelle de 2 hectares dans la ZAC des Aiguilles, ambitionnant

de dynamiser le tissu entrepreneurial local. De plus, une **nouvelle zone d'activités économiques** de 20 hectares dans le quartier du Billard est en cours de discussion, avec une perspective de création de 500 emplois et de nouvelles recettes fiscales pour la commune.

Cependant, la dépendance à quelques secteurs clés appelle une diversification accrue pour assurer une économie résiliente. **Les infrastructures actuelles nécessitent une mise à jour pour attirer de nouvelles entreprises et soutenir les initiatives vertes.** Les commerces de proximité, essentiels à la vie quotidienne des habitants, doivent être soutenus pour s'adapter aux nouvelles exigences environnementales. Les compétences locales doivent également évoluer pour répondre aux exigences d'un marché du travail axé sur la durabilité. Enfin, **une meilleure synergie entre les différents acteurs économiques** est nécessaire pour une transition écologique harmonieuse.

Par conséquent, pour concrétiser cette ambition, il sera nécessaire de :

- ✓ **Attirer de nouvelles industries et entreprises technologiques tournées vers des pratiques durables**, et encourager le développement de secteurs économiques émergents liés à la transition écologique.
- ✓ **Investir dans les infrastructures de transport public et de communication** pour accroître l'attractivité de la commune tout en modernisant les zones d'activités économiques avec des équipements durables et respectueux de l'environnement.
- ✓ **Renforcer les initiatives locales de commerce écoresponsables.**
- ✓ **Favoriser la collaboration et les synergies** de collaboration entre entreprises écoresponsables pour partager les bonnes pratiques et les innovations.
- ✓ **Promouvoir l'achat et l'investissement éco-responsable** en adoptant des critères écologiques pour les achats municipaux et en soutenant les entreprises locales qui respectent ces critères.

12. FAVORISER LA PARTICIPATION ECO-CITOYENNE



La ville, en pleine mutation économique et environnementale, se doit d'intégrer ses habitants dans cette dynamique pour garantir la durabilité et l'efficacité des actions entreprises. Actuellement, bien que des initiatives existent, la participation citoyenne reste limitée et souvent passive.

Les citoyens, bien qu'informés des enjeux environnementaux, requièrent davantage de structures et d'occasions pour s'impliquer activement et ce sous des formes diverses (plateforme de participation, de conseils citoyens et d'initiatives locales, ...) où chaque résident peut apporter sa contribution.

Par conséquent, pour concrétiser cette ambition, il sera nécessaire de :

- ✓ **Créer des conseils citoyens pour le climat** et organiser des ateliers de co-conception pour impliquer les habitants dans les projets de développement durable.
- ✓ **Mettre en place des plateformes en ligne** pour recueillir les suggestions et les retours des citoyens sur les initiatives écologiques.
- ✓ **Organiser des événements participatifs** pour encourager une plus grande interaction entre les citoyens et les décideurs locaux, facilitant ainsi la compréhension et l'adhésion aux projets de transition écologique.
- ✓ **Encourager les initiatives citoyennes** pour le suivi de la biodiversité et la surveillance des zones sensibles.
- ✓ **Installer des médiateurs de la transition écologique** pour accompagner les citoyens dans leurs démarches écologiques et animer les ateliers participatifs.
- ✓ **Mieux impliquer les jeunes sur la cause environnementale** et les mécanismes de transition écologique
- ✓ **Promouvoir les actions citoyennes, valoriser l'engagement et l'innovation.**

6. PILOTAGE ET GOUVERNANCE

La gouvernance du Plan Climat Municipal (PCM) repose sur une organisation structurée et participative, dont l'objectif fondamental est d'assurer l'efficacité des actions tout en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire. Cette approche ne se limite pas à une simple coordination technique ; elle reflète une vision profondément enracinée dans les valeurs du service public, l'intérêt général et une philosophie de la gouvernance partagée.

En adoptant une gouvernance structurée autour du Comité de Pilotage, du Conseil Citoyen pour le Climat et du Comité Opérationnel Climat, **le PCM s'ancre dans une dynamique de collaboration et d'engagement collectif**. Ce modèle repose sur l'idée que la transition écologique, par son ampleur et ses implications sur l'ensemble des aspects de la vie locale, exige une réponse à la fois concertée, cohérente et agile. **La transition ne peut être l'affaire d'un seul acteur** ; elle doit être portée collectivement, avec des rôles bien définis mais intégrés, pour créer des synergies et multiplier l'impact des actions.

La structuration de la gouvernance doit permettre de **garantir une fluidité dans la prise de décision, une adaptation rapide aux évolutions** contextuelles et une **réactivité face aux défis climatiques**. Le Comité de Pilotage définit les grandes orientations stratégiques, le Conseil Citoyen permet une implication réelle et concrète des habitants, et le Comité Opérationnel Climat agit comme le bras opérationnel, traduisant les décisions en actions concrètes. Cette répartition des rôles crée **un cycle vertueux de planification, de mise en œuvre et d'évaluation**, assurant une gestion optimisée et cohérente des ressources, tout en garantissant la transversalité des actions.

La gouvernance du PCM incarne également **les valeurs fondamentales du service public** : l'efficacité, la transparence et la participation citoyenne. La gestion de la transition climatique est un enjeu qui touche directement à l'intérêt général et aux services rendus à la population, qu'il s'agisse de la qualité de l'air, de la biodiversité, de la sécurité des espaces naturels ou encore de la transition énergétique. En permettant une participation active des citoyens, des associations, et des acteurs économiques, **la gouvernance du PCM renforce la légitimité de l'action publique**, tout en favorisant un contrôle démocratique et un engagement civique renforcé. Ce modèle de gouvernance promeut par ailleurs la transparence, en offrant à chaque citoyen la possibilité de comprendre, d'évaluer et d'influencer les actions menées au nom de la transition écologique. Il vise à réduire la distance entre les instances décisionnelles et les habitants, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et de coresponsabilité dans les défis climatiques que le territoire doit relever.

Enfin derrière l'organisation proposée se trouve une dimension philosophique forte : celle d'une **gouvernance partagée**, ancrée dans l'idée que chaque acteur – citoyen, élu, technicien ou expert – détient une parcelle de la solution. Cette approche rompt avec le modèle hiérarchique traditionnel pour valoriser l'intelligence collective, la co-construction et l'apprentissage permanent. **La transition écologique est ici perçue comme un acte de responsabilité collective**, où chaque voix compte, où chaque effort est intégré dans un projet de transformation globale du territoire. Cette vision repose sur la conviction que les défis climatiques transcendent les intérêts individuels et nécessitent un pacte social renouvelé. En plaçant la participation au cœur de la gouvernance, **le PCM transforme les habitants en acteurs de leur propre avenir**, les invitant à devenir des citoyens engagés et conscients de leur pouvoir de transformation. Cela illustre également un engagement pour une démocratie locale vivante, où la concertation et le dialogue deviennent des outils de changement au service du bien commun.

Le Comité de Pilotage (COPIL)

Le COPIL se réunit une fois par an en séance plénière. Cette réunion, présidée par le maire ou son adjoint au développement durable, se tient immédiatement après la session du Conseil Citoyen pour Climat. **Le COPIL valide les grandes orientations stratégiques du PCM, évalue les résultats de l'année écoulée et ajuste les priorités** pour l'année suivante en fonction des recommandations et évaluations issues des autres instances.

Le COPIL, dont les membres sont désignés par le Maire, est composé d'élus municipaux, de représentants des services municipaux et de partenaires institutionnels. Sa composition peut être ajustée selon les besoins spécifiques des projets en cours, pour inclure les expertises nécessaires. Les missions du COPIL incluent l'évaluation globale du PCM, la validation des ajustements stratégiques, et la coordination des grandes actions transversales. Il délègue la mise en œuvre opérationnelle au Comité Opérationnel Climat.

Le Conseil Citoyen pour le Climat

Ce conseil est **une instance participative consultative**, composée de citoyens volontaires, tirés au sort et/ou désignés selon des critères de représentativité (âge, secteur d'activité, résidence). Il se réunit annuellement, avant la réunion du COPIL, pour faire le point sur les actions du PCM, **recueillir les perceptions, formuler des propositions et évaluer les avancées des projets** climatiques locaux. Cette instance permet d'assurer une représentation diversifiée des habitants dans le processus de décision.

Les membres sont renouvelés tous les deux ans, avec un système de rotation partielle annuelle pour garantir la continuité des travaux et l'apport de nouveaux points de vue.

Le Comité Opérationnel Climat

Il est composé de représentants des services municipaux (cadres, techniciens), d'élus impliqués dans le domaine climatique et, éventuellement, de personnes tiers invitées en fonction des sujets (habitants, associations, experts techniques). Ce groupe **assure la coordination opérationnelle du PCM**, supervise la mise en œuvre des actions et propose des ajustements en fonction des retours du terrain. Le Comité Opérationnel Climat se réunit au moins trois fois par an sous la coprésidence du Maire (ou de son représentant) et du Directeur Général des Services (ou son représentant).

Le Comité Opérationnel Climat peut, selon ses besoins, se structurer en commissions thématiques spécifiques (énergie, mobilité, biodiversité, adaptation climatique) selon les besoins identifiés. Ces commissions sont des espaces de réflexion, d'échange et de proposition, ouverts à la participation d'experts, d'associations locales ou de citoyens pour enrichir les discussions et éclairer les décisions.

Le Comité Opérationnel Climat dispose d'une autonomie opérationnelle pour proposer et coordonner les actions, sous réserve de validation stratégique globale par le COPIL ou selon les priorités définies lors de la réunion plénière annuelle. Il peut ajuster les actions en cours, créer des groupes de travail spécifiques et solliciter des avis extérieurs pour maximiser l'impact des mesures.

Les comptes-rendus des travaux du Conseil Citoyen pour le Climat et ceux du COPIL sont publiés sur le site de la commune pour garantir une transparence totale.

Des newsletters, des réunions publiques et des ateliers participatifs réguliers permettent de maintenir les citoyens informés et engagés dans les actions du PCM.

7. MECANISMES D'ÉVALUATION

Dans un contexte de crise climatique, il est essentiel de distinguer l'obligation de résultat de l'obligation de moyens. L'obligation de résultat nous impose d'agir concrètement pour réduire les impacts du changement climatique, en atteignant des objectifs mesurables et significatifs. L'obligation de moyens, plus permissive, pourrait se contenter de démontrer des efforts sans garantir d'effets tangibles. **Le Plan Climat Municipal (PCM) s'inscrit résolument dans une logique d'obligation de résultat** : il s'agit de mesurer et de vérifier l'impact réel des actions menées, de façon pragmatique et transparente, tout en restant à l'écoute des besoins et des réalités du terrain. Ce cadre de suivi et d'évaluation repose sur des dispositifs adaptés aux moyens disponibles, axés sur les résultats et intégrant pleinement la dimension budgétaire à travers le budget vert.

La Conférence annuelle du PCM : Un outil de pilotage et d'évaluation stratégique

La Conférence annuelle, organisée après la session du Conseil Citoyen pour le Climat, constitue l'**événement majeur d'évaluation du PCM**. Elle rassemble les membres du Comité de Pilotage, le Comité Opérationnel Climat, les citoyens et les partenaires. Cette rencontre permet de dresser un bilan des actions menées, d'évaluer les résultats obtenus, de proposer des ajustements, et de définir les priorités de l'année à venir. Un bilan global, y est présenté par le Comité Opérationnel Climat. Les échanges sont facilités par des outils de médiation visuelle tels que des graphiques de progression, des cartes interactives du territoire, et des simulations d'impact climatique.

Des indicateurs de résultat et de suivi opérationnel

Des tableaux de bord mensuels permettent de suivre l'évolution des indicateurs-clés de performance, tels que la réduction des consommations énergétiques des bâtiments municipaux, le taux de couverture végétale, ou la diminution des déplacements en véhicule individuel. Ces tableaux, mis à jour trimestriellement par le Comité Opérationnel Climat, sont accessibles en ligne pour une consultation en temps réel.

Chaque action du PCM est accompagnée d'une **fiche de suivi** spécifiant les objectifs à atteindre, les moyens mobilisés, les résultats observés et les ajustements nécessaires. Ces fiches sont actualisées lors de chaque phase clé d'un projet, offrant une traçabilité claire des progrès réalisés et des difficultés rencontrées.

Le budget vert de la commune est intégré comme un outil de pilotage. Chaque dépense d'investissement est évaluée non seulement en termes financiers, mais aussi selon son impact climatique en adaptation et en atténuation. Ce suivi permet d'ajuster les investissements pour maximiser leur efficacité environnementale.

Évaluations participatives et retours d'expérience

Le Conseil Citoyen pour le Climat, composé de citoyens volontaires, joue un rôle actif dans l'évaluation. Il participe à des **visites de terrain, recueille les retours des habitants** et propose des pistes d'amélioration. Ces retours sont intégrés aux bilans et discutés lors de la Conférence Annuelle.

Par ailleurs, organisés régulièrement par le Comité Opérationnel Climat, des **ateliers thématiques** rassemblent les acteurs impliqués (techniciens, associations, habitants) pour analyser les succès, les obstacles rencontrés et les pistes d'amélioration des actions climatiques. Les conclusions de ces ateliers sont directement intégrées dans les cycles de suivi et d'ajustement des actions.

8. PLAN D' ACTIONS

TABLEAU RECAPITULATIF

N°	TITRE DE L'ACTION	PRIORITE STRATEGIQUE	OBJECTIF
1	Généralisation des Gestions techniques centralisées (GTC)	Réduction de la consommation d'énergie	Optimisation des ressources énergétiques, réduction des coûts
2	Modernisation de l'éclairage public	Réduction de la consommation d'énergie	Installation de technologies LED
3	Isolation énergétique des bâtiments municipaux	Réduction de la consommation d'énergie	Audits énergétiques, travaux d'isolation thermique
4	Création d'une SEM d'autoproduction photovoltaïque	Développement de la production d'énergie décarbonée	Coordination de projets photovoltaïques
5	Développement de l'autoproduction photovoltaïque	Développement de la production d'énergie décarbonée	Installation de panneaux solaires
6	Déployer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)	Mobilité douce et durable	Installation de bornes de recharge
7	Réduction des consommations énergétiques par les services municipaux	Réduction de la consommation d'énergie	Optimisation des ressources énergétiques, formation du personnel
8	Prévention et résilience face aux inondations	Gestion du cycle de l'eau	Projets de gestion des eaux pluviales
9	Gestion optimisée de l'arrosage des espaces verts	Gestion du cycle de l'eau	Systèmes d'irrigation intelligents, récupération de l'eau de pluie
10	Étanchéification des bâtiments municipaux	Réduction de la consommation d'énergie	Étanchéification des toitures, façades et fondations
11	Gestion durable de l'eau	Gestion du cycle de l'eau	Infrastructures de gestion des eaux pluviales, techniques d'arrosage durable
12	Réduction de la consommation d'eau par les services municipaux	Gestion du cycle de l'eau	Optimisation des ressources hydriques, formation du personnel
13	Déconnexion des eaux de ruissellement du réseau pluvial	Gestion du cycle de l'eau	Infrastructure de gestion des eaux, sensibilisation
14	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Gestion durable des déchets	Sensibilisation et compostage collectif
15	Réduction des déchets et optimisation du tri	Gestion durable des déchets	Sensibilisation, infrastructures de tri, centres de réemploi

N°	TITRE DE L'ACTION	PRIORITE STRATEGIQUE	OBJECTIF
16	Développement du recyclage et de l'économie circulaire	Gestion durable des déchets	Promotion de l'économie circulaire, partenariats avec entreprises de recyclage
17	Renforcement de la collecte sélective des DAE	Gestion durable des déchets	Infrastructures de collecte, sensibilisation des entreprises
18	Lutte contre les dépôts sauvages	Gestion durable des déchets	Surveillance, signalement, campagnes de nettoyage
19	Facilitation des solutions de tri pour la population	Gestion durable des déchets	Adaptation des horaires de déchèterie, collecte des biodéchets
20	Arrêt des emballages à usage unique pour les activités municipales	Gestion durable des déchets	Alternatives durables, sensibilisation et formation
21	Ecoquartiers	Transition écologique	Implication des habitants, gestion des eaux pluviales, végétalisation, énergies renouvelables
22	Végétalisation urbaine	Protection de la biodiversité	Plantation d'arbres, création de jardins et toits verts
23	Verdissement des programmes immobiliers	Transition écologique	Espaces verts, matériaux durables, toitures végétalisées
24	Création d'îlots de fraîcheur urbains	Transition écologique	Espaces verts, fontaines, zones ombragées
25	Végétalisation des cours d'écoles	Sensibilisation et éducation	Plantation d'arbres, jardins pédagogiques
26	Achat éco-responsable (SPAESER)	Transition écologique	Critères d'achat durable, formation des agents
27	Création d'un espace de vente des produits locaux	Agriculture locale écoresponsable	Aménagement de marché, collaboration avec producteurs
28	Poursuite du développement des commerces de proximité	Agriculture locale écoresponsable	Vente directe, points de vente de proximité
29	Organisation de manifestations pour promouvoir la production et l'activité commerciale locale	Agriculture locale écoresponsable	Événements de promotion, collaboration avec producteurs
30	Parcours nature éducatifs	Sensibilisation et éducation	Parcours éducatifs, ateliers pratiques, visites guidées
31	Consolidation des corridors verts et noirs	Protection de la biodiversité	Restauration écologique, collaboration avec propriétaires
32	Création d'un atlas de la biodiversité	Protection de la biodiversité	Inventaire des espèces, cartographie des habitats
33	Inscription dans différents programmes de protection de la biodiversité	Protection de la biodiversité	Programmes de protection, financements et soutien technique
34	Adaptation des espèces végétales au réchauffement climatique	Protection de la biodiversité	Introduction de variétés résistantes, sensibilisation

N°	TITRE DE L'ACTION	PRIORITE STRATEGIQUE	OBJECTIF
35	Extension des espaces naturels protégés	Protection de la biodiversité	Acquisition de terres, collaboration avec associations
36	Acquisitions foncières – terres agricoles	Agriculture locale écoresponsable	Protection contre l'urbanisation, soutien aux pratiques durables
37	Soutien aux activités agricoles	Agriculture locale écoresponsable	Aides techniques, formations sur agriculture écologique
38	Développement des jardins partagés et coopératifs	Agriculture locale écoresponsable	Coopératives de jardinage, ateliers et événements communautaires
39	Création d'une régie coopérative de matériel agricole	Agriculture locale écoresponsable	Location d'équipements, formation et coopération entre agriculteurs
40	Intégration des filières alimentaires de proximité dans la restauration municipale	Agriculture locale écoresponsable	Collaboration avec producteurs, sensibilisation
41	Établir un plan alimentaire communal	Agriculture locale écoresponsable	Promotion de l'alimentation durable et locale
42	Poursuite et accentuation de la lutte contre les infractions à l'urbanisme sur les terres agricoles	Agriculture locale écoresponsable	Surveillance et sanction des infractions
43	Renforcement de l'électrification des véhicules de la ville	Mobilité douce et durable	Remplacement de la flotte, installation de bornes de recharge
44	Développement des circulations cyclables	Mobilité douce et durable	Infrastructures cyclables, campagnes de sensibilisation
45	Création d'un boulevard urbain multimodal	Mobilité douce et durable	Aménagement de voies dédiées, infrastructures de soutien
46	Création d'un plan de mobilité urbaine	Mobilité douce et durable	Pistes cyclables, bornes de recharge, consultation publique
47	Proposer une mobilité scolaire éco-responsable	Mobilité douce et durable	Transport scolaire éco-responsable, sensibilisation
48	Intégration des mobilités douces dans les programmes immobiliers	Mobilité douce et durable	Exigences pour promoteurs, infrastructures de soutien
49	Événements de sensibilisation	Sensibilisation et éducation	Ateliers, conférences, défis communautaires
50	Éducation scolaire et périscolaire	Sensibilisation et éducation	Projets pratiques, défis annuels, activités périscolaires
51	Mobilisation des agents communaux	Sensibilisation et éducation	Formations annuelles, campagnes internes

N°	TITRE DE L'ACTION	PRIORITE STRATEGIQUE	OBJECTIF
52	Sensibilisation de la population aux actions de sobriété	Sensibilisation et éducation	Campagnes de sensibilisation, ateliers pratiques
53	Sensibilisation des services aux actions de sobriété	Sensibilisation et éducation	Formations régulières, procédures internes
54	Création d'un bureau conseil pour la transition écologique	Transition écologique	Conseils, services, ateliers pratiques
55	Créer un "trophée" de l'innovation environnementale jeunesse	Sensibilisation et éducation	Concours annuel, promotion des projets
56	Installer des médiateurs de la transition écologique	Sensibilisation et éducation	Sensibilisation et accompagnement
57	Fabrique des ECOs	Transition écologique	Espace collaboratif, formation, incubation
58	Développer les mobilités douces dans les déplacements professionnels	Mobilité douce et durable	Subventions, plans de déplacement entreprise
59	Promouvoir l'achat éco-responsable des entreprises	Transition écologique	Sensibilisation, outils de soutien, certifications
60	Participation citoyenne	Sensibilisation et éducation	Conseils citoyens, plateformes en ligne, événements participatifs
61	Création d'un Conseil Jeunesse pour l'environnement	Sensibilisation et éducation	Conseil de jeunes, formations et ateliers

CALENDRIER DES ACTIONS

Action	2024	2025	2026	Au-delà
01		Généralisation GTC		
02		Modernisation éclairage public		
03		Isolation des bâtiments		
04				SEM PV
05		Autoproduction PV		
06			Déploiement IRVE	
07	Réduction conso énergétique des services			
08	Prévention inondations			
09		GTC arrosage		
10		Etanchéité bât		
11	Gestion durable de l'eau			
12		Réduc conso eau svce		
13		Déconnexion pluvial		
14	Réduction gaspillage alimentaire			
15	Réduction des déchets finaux			
16				Eco circul
17		Collecte DAE ville		
18	Lutte contre les dépôts sauvages			
19			Facilitation tri déchets population	
20		Fin emballages jetables		
21				Eco Quartier
22	Végétalisation urbaine			
23			Verdissement immobilier	
24	Ilots de fraîcheur			
25		Cours Oasis		
26		SPASER		
27	Espace vente produits locaux			
28	Dvpt commerces proximité			
29	Manifestions valorisation production locale			
30		Parcours éducatifs		
31		Corridors verts et noirs		
32				Atlas biodiversité

Action	2024	2025	2026	Au-delà
33				Prog. Biodiv.
34	Espèces végétales adaptées			
35			Extension zones naturelles	
36	Acquisitions terres agricoles			
37	Soutien aux activités agricoles			
38	Développement des jardins partagés			
39			Création régie agricole	
40		Alimentation municipale circuit court		
41			Plan alimentaire communal	
42	Lutte contre infractions urbanisme sur terres agricoles			
43	Electrification de la flotte de véhicules communaux			
44			Développement circulation cyclable	
45		BUM		
46			Plan de mobilité	
47			Mobilité scolaire douce	
48			Prog. Immo. Mob. douce	
49		Sensibilisation		
50		Education scolaire et périscolaire		
51		Mobilisation des agents communaux		
52		Sensibilisation des habitants à la sobriété énergie-eau		
53		Sensibilisation des services à la sobriété énergie-eau		
54			Bureau conseil TE	
55			Trophée « innovation jeunesse TE »	
56			Médiateurs de la TE	
57			Fabrique des ECOs	
58			Mob. Douce Entre.	
59			Promotion HA responsable	
60		Participation citoyenne		
61			Conseil jeunesse pour l'environnement	

LISTE DES ACTIONS

1- Généralisation des Gestions techniques centralisées (GTC)

Installer des systèmes de GTC dans tous les bâtiments municipaux pour surveiller et contrôler en temps réel les consommations d'énergie. Ces systèmes permettront de détecter et de corriger rapidement les anomalies, d'ajuster les usages en fonction des besoins et des prévisions météorologiques, et de générer des rapports pour suivre les performances énergétiques. Former le personnel municipal à l'utilisation et à la maintenance des systèmes GTC pour garantir leur efficacité à long terme.

2- Modernisation de l'éclairage public

En collaboration avec la métropole, remplacer les anciens systèmes d'éclairage public par des technologies LED à haute efficacité énergétique. Installer des dispositifs de contrôle de l'éclairage pour ajuster l'intensité lumineuse en fonction des besoins réels et des horaires.

3- Isolation énergétique des bâtiments municipaux

Réaliser des audits énergétiques des bâtiments municipaux pour identifier les besoins en isolation. Mettre en œuvre des travaux d'isolation thermique des toits, des murs, et des fenêtres. Utiliser des matériaux d'isolation écologiques et performants pour maximiser les économies d'énergie. Former les équipes de maintenance sur les meilleures pratiques d'entretien des bâtiments isolés pour assurer la durabilité des investissements

4- Création d'une « SEM » d'autoproduction photovoltaïque

Mettre en place une Société d'Économie Mixte (SEM) regroupant la municipalité, des partenaires privés et des citoyens pour coordonner le développement de projets d'autoproduction photovoltaïque. La SEM sera chargée de planifier, financer et gérer les installations photovoltaïques, ainsi que de promouvoir la participation citoyenne et de mobiliser des investissements privés.

5- Développement de l'autoproduction photovoltaïque

Installer des panneaux solaires photovoltaïques sur les toits des bâtiments municipaux et des infrastructures publiques. Cette action inclut l'évaluation du potentiel solaire de chaque site pour optimiser la production d'énergie. Elle comprend également la mise en place de systèmes de gestion de l'énergie pour maximiser l'autoconsommation et minimiser les pertes.

6- Déployer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Cette action vise à installer des bornes de recharge à des emplacements stratégiques tels que les parkings publics, les bâtiments municipaux, et les zones commerciales. En parallèle, des partenariats avec des entreprises privées seront établis pour augmenter le nombre de points de recharge. Des campagnes de sensibilisation seront menées pour encourager l'adoption des véhicules électriques par les citoyens et les entreprises locales, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

7- Réduction des consommations énergétiques par les services municipaux

Réduire les consommations énergétiques des services municipaux en optimisant l'utilisation des ressources énergétiques dans les bâtiments et les infrastructures publiques. Cette action inclut la mise en œuvre de programmes de formation pour les employés municipaux sur les pratiques d'efficacité énergétique, l'installation de technologies de gestion de l'énergie pour surveiller et contrôler les consommations en temps réel, et la réalisation de travaux de rénovation pour améliorer l'isolation thermique des bâtiments municipaux. L'objectif est de réduire significativement la consommation d'énergie et les coûts associés tout en améliorant la durabilité des opérations municipales.

8- Prévention et résilience face aux inondations

Mettre en œuvre des projets de gestion des eaux pluviales tels que la construction de bassins de rétention et de jardins de pluie dans les parcs et espaces publics. Renforcer les infrastructures existantes pour améliorer leur capacité à gérer les eaux de ruissellement et prévenir les inondations. Organiser des campagnes de sensibilisation pour informer les résidents des mesures à prendre en cas d'inondation et des pratiques pour minimiser les risques. Développer des plans d'urgence et des systèmes d'alerte précoce pour améliorer la préparation et la réponse aux crises climatiques. Etablir un schéma communal de ruissellement et de prévention des risques d'inondation.

9- Gestion optimisée de l'arrosage des espaces verts

Mettre en place des systèmes d'irrigation intelligents dans les espaces verts municipaux utilisant des capteurs pour ajuster l'arrosage en fonction des besoins réels des plantes et des prévisions météorologiques. Installer des dispositifs de récupération de l'eau de pluie pour l'irrigation des jardins publics. Former les équipes de maintenance à des techniques d'arrosage durable et organiser des ateliers pour sensibiliser les citoyens à l'importance de la conservation de l'eau. Promouvoir la récupération et la réutilisation des eaux de pluie pour l'irrigation et d'autres usages non-potables.

10- Étanchéification des bâtiments municipaux

Réaliser des inspections régulières des bâtiments municipaux pour détecter et réparer les fuites d'air et d'eau. Mettre en œuvre des travaux d'étanchéification des toitures, des façades et des fondations. Utiliser des produits et des techniques d'étanchéité durables et respectueux de l'environnement. Former les équipes de maintenance sur les pratiques d'étanchéité pour garantir la pérennité des interventions.

11- Gestion durable de l'eau

Mettre en place des infrastructures de gestion des eaux pluviales comme des jardins de pluie et des bassins de rétention. Promouvoir des techniques d'arrosage durable dans les espaces verts municipaux utilisant des capteurs pour ajuster l'arrosage en fonction des besoins réels des plantes. Sensibiliser la population et les professionnels de l'aménagement à l'importance de la désimperméabilisation et promouvoir des solutions innovantes pour la gestion durable de l'eau. Collaborer avec les services techniques pour assurer la maintenance et le suivi des infrastructures installées. Effectuer un bilan de l'état des infrastructures hydrauliques communales et accentuer la perméabilité des sols pour tout nouveau projet de construction.

12- Réduction de la consommation d'eau par les services municipaux

Réduire la consommation d'eau par les services municipaux en optimisant l'utilisation des ressources hydriques dans les bâtiments et les infrastructures publiques. Mettre en œuvre des programmes de formation pour les employés municipaux sur les pratiques de conservation de l'eau. Installer des dispositifs économes en eau dans les bâtiments municipaux, tels que des robinets à faible débit et des toilettes à double chasse. Réaliser des audits réguliers pour identifier les opportunités de réduction de la consommation d'eau et mettre en œuvre les recommandations.

13- Déconnexion des eaux de ruissellement du réseau pluvial

Mettre en place des infrastructures de gestion des eaux de ruissellement comme des jardins de pluie, des bassins d'infiltration et des toitures végétalisées. Promouvoir l'utilisation de techniques de gestion durable de l'eau auprès des propriétaires privés et des développeurs immobiliers. Sensibiliser les citoyens aux pratiques de déconnexion des eaux de ruissellement et offrir des incitations financières pour les projets de gestion durable de l'eau. Collaborer avec les services techniques pour assurer la maintenance et le suivi des infrastructures installées.

14- Lutte contre le gaspillage alimentaire

Mettre en place des programmes de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des pratiques anti-gaspillage tels que la planification des repas, le stockage adéquat des aliments et le compostage des déchets organiques. Promouvoir les initiatives de compostage collectif et individuel pour valoriser les déchets alimentaires et enrichir les sols locaux.

15- Réduction des déchets et optimisation du tri

Lancer des campagnes de sensibilisation pour éduquer les citoyens sur les avantages du tri sélectif et des pratiques de réduction des déchets. Améliorer les infrastructures de collecte pour faciliter le tri des déchets recyclables et organiques à la source. Mettre en place des politiques incitatives pour encourager les entreprises et les ménages à adopter des pratiques de gestion des déchets plus responsables et développer des centres de réemploi pour les objets usagés. Faciliter les solutions de tri pour la population en adaptant les horaires des déchèteries et en mettant en place une collecte des biodéchets.

16- Développement du recyclage et de l'économie circulaire

Promouvoir des initiatives de recyclage et d'économie circulaire auprès des entreprises locales en mettant en place des ateliers de formation et des programmes de soutien financier. Créer des partenariats avec des organisations spécialisées pour développer des projets innovants de recyclage et de réutilisation des matériaux. Encourager les citoyens à participer à des programmes de recyclage en organisant des événements de collecte et en offrant des incitations pour les comportements écoresponsables.

17- Renforcement de la collecte sélective des DAE (Déchets d'Activités Économiques)

Améliorer les infrastructures de collecte des DAE en accompagnant les opérateurs économiques dans leurs processus de traitement des déchets. Organiser des campagnes de sensibilisation pour informer les entreprises des obligations et des bonnes pratiques en matière de gestion des DAE. Mettre en place des partenariats avec des entreprises de recyclage pour assurer la valorisation des

matériaux collectés. Suivre et évaluer les performances de collecte pour identifier les opportunités d'amélioration et encourager les comportements responsables.

18- Lutte contre les dépôts sauvages

Mettre en place des systèmes de surveillance et de signalement pour prévenir et sanctionner les dépôts sauvages. Organiser des campagnes de nettoyage et de sensibilisation pour informer les citoyens des impacts environnementaux des dépôts illégaux. Collaborer avec les services de la Métropole et les associations locales pour renforcer les actions de prévention et de répression.

19- Facilitation des solutions de tri pour la population

Faciliter le tri des déchets pour la population en adaptant les horaires d'ouverture des déchèteries et en mettant en place des services de collecte des biodéchets. Organiser des ateliers de sensibilisation pour informer les citoyens sur les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets. Offrir des incitations pour encourager le tri sélectif à domicile et promouvoir les solutions de compostage individuel et collectif.

20- Arrêt des emballages à usage unique pour les activités municipales

Interdire l'utilisation d'emballages à usage unique pour toutes les activités municipales. Mettre en place des alternatives durables, telles que des contenants réutilisables et des matériaux biodégradables. Sensibiliser les employés municipaux et les partenaires aux pratiques durables et les former à l'utilisation des nouveaux matériaux. Organiser des campagnes de communication pour informer le public de cette initiative et encourager les citoyens à adopter des comportements similaires.

21- Ecoquartiers

Le développement d'écoquartiers vise à favoriser l'implication des habitants dans la transition écologique et la mise en œuvre du PCM. Autour des thématiques de gestion des eaux pluviales, de végétalisation/désimperméabilisation, de mobilité ou encore de développement des énergies renouvelables, les habitants seront invités à imaginer de nouvelles convivialités dans un cadre de vie amélioré.

22- Végétalisation Urbaine

Lancer un programme intégré de végétalisation urbaine qui englobe la plantation d'arbres, la création de jardins et de toits verts. Ces actions amélioreront l'isolation thermique, réduiront les températures locales et créeront des habitats pour la biodiversité. Mettre en place des initiatives communautaires de jardinage urbain incluant des ateliers de jardinage et des programmes de volontariat pour l'entretien des espaces verts. La végétalisation des cours d'écoles sera traitée spécifiquement dans une autre action.

23- Verdissement des programmes immobiliers

Intégrer des espaces verts et des infrastructures écologiques dans les nouveaux projets immobiliers individuels. Promouvoir l'utilisation de matériaux de construction durables et la mise en place de toitures végétalisées. Encourager les développeurs immobiliers à respecter des normes de construction écologique et à obtenir des certifications environnementales. Organiser des ateliers de sensibilisation pour les promoteurs et les résidents sur les avantages des constructions vertes.

24- Création d'îlots de fraîcheur urbains

Aménager des espaces verts, des fontaines et des zones ombragées dans les quartiers résidentiels et les zones commerciales. Utiliser des matériaux réfléchissants et des plantations pour abaisser les températures locales. Installer des dispositifs de rafraîchissement comme des brumisateurs et des fontaines d'eau potable. Sensibiliser la population aux avantages des îlots de fraîcheur et encourager la participation communautaire à leur entretien. Collaborer avec les urbanistes et les architectes pour intégrer les îlots de fraîcheur dans les nouveaux projets de développement urbain.

25- Végétalisation des cours d'écoles

Transformer les cours d'écoles en espaces verts en plantant des arbres, des arbustes et des jardins pédagogiques. Créer des zones ombragées et des espaces de jeux naturels pour améliorer le confort et le bien-être des élèves. Organiser des ateliers de jardinage et des projets éducatifs pour sensibiliser les élèves à l'environnement et à la biodiversité. Collaborer avec les enseignants et les parents pour assurer la pérennité des initiatives de végétalisation.

26- Achat éco-responsable (SPAESER)

Mettre en place des critères d'achat éco-responsable pour tous les services municipaux, favorisant les produits et services durables et locaux. Former les agents municipaux aux pratiques d'achat durable et aux certifications environnementales. Collaborer avec les fournisseurs pour identifier des solutions écologiques et intégrer des clauses environnementales dans les appels d'offres. Sensibiliser les citoyens et les entreprises locales aux avantages des achats éco-responsables par des campagnes d'information.

27- Création d'un espace de vente des produits locaux

Aménager un marché ou une boutique dédiée à la vente des produits locaux incluant des fruits et légumes, des produits laitiers, des viandes et des produits artisanaux. Collaborer avec les producteurs locaux pour garantir un approvisionnement régulier et diversifié. Organiser des événements de dégustation et de découverte pour promouvoir les produits et sensibiliser les consommateurs aux avantages de la consommation locale. Mettre en place des systèmes de commande en ligne et de livraison pour faciliter l'accès aux produits locaux.

28- Poursuite du développement des commerces de proximité

Promouvoir les circuits courts en soutenant les initiatives de vente directe entre producteurs et consommateurs. Mettre en place des points de vente de proximité comme des marchés fermiers, des AMAP et des magasins de producteurs. Organiser des campagnes de sensibilisation pour encourager les citoyens à privilégier les produits locaux et saisonniers. Développer des partenariats avec les commerces locaux pour intégrer les produits de proximité dans leur offre.

29- Organisation de manifestations pour promouvoir la production et l'activité commerciale locale

Organiser des événements réguliers tels que des foires, des marchés thématiques, et des festivals pour mettre en valeur la production locale et l'activité commerciale. Collaborer avec les producteurs, artisans et commerçants locaux pour offrir une plateforme de promotion et de vente directe. Mettre en place des animations, des ateliers et des démonstrations pour attirer un large public et sensibiliser aux bienfaits de l'achat local. Utiliser ces manifestations pour renforcer les liens entre les acteurs économiques locaux et créer un réseau dynamique de soutien mutuel.

30- Parcours nature éducatifs

Créer des parcours éducatifs dans les espaces naturels et agricoles de la ville pour sensibiliser les résidents et les visiteurs à la biodiversité locale et aux efforts de conservation. Ces parcours incluront des panneaux d'information, des ateliers pratiques et des visites guidées pour découvrir la faune et la flore locales. Organiser des activités éducatives telles que des sorties nature pour les écoles et des programmes de volontariat pour la conservation.

31- Consolidation des corridors verts et noirs

Identifier et protéger les corridors écologiques existants et potentiels sur le territoire communal. Mettre en œuvre des projets de restauration écologique pour renforcer la connectivité des habitats naturels. Collaborer avec les propriétaires fonciers, les agriculteurs et les associations locales pour promouvoir la gestion durable des terres. Sensibiliser la population aux enjeux des corridors écologiques et encourager les initiatives citoyennes de préservation de la biodiversité.

32- Création d'un atlas de la biodiversité

Réaliser un inventaire détaillé des espèces végétales et animales présentes sur le territoire communal. Cartographier les habitats naturels et identifier les zones à protéger ou à restaurer. Mettre en place une plateforme en ligne accessible au public pour consulter l'atlas et participer à des projets de science citoyenne. Organiser des événements de sensibilisation et des ateliers éducatifs pour encourager la participation de la communauté à la conservation de la biodiversité locale.

33- Inscription dans différents programmes de protection de la biodiversité

S'inscrire dans des programmes de protection de la biodiversité tels que ceux de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le réseau Natura 2000, et le programme Life Biodiv'Europe. Ces inscriptions permettront d'obtenir des financements, un soutien technique et des ressources pour la conservation de la biodiversité. Promouvoir ces initiatives auprès des citoyens et des associations locales pour maximiser leur impact.

34- Adaptation des espèces végétales au réchauffement climatique

Adapter les espèces végétales locales aux mécanismes de réchauffement climatique en introduisant des variétés résistantes à la sécheresse et aux températures élevées. Collaborer avec des botanistes et des agronomes pour identifier les espèces les plus adaptées. Sensibiliser les jardiniers municipaux et les citoyens aux pratiques de plantation et d'entretien adaptées au changement climatique. Mettre en place des démonstrations et des ateliers pratiques pour promouvoir ces techniques.

35- Extension des espaces naturels protégés

Étendre les espaces naturels protégés en identifiant de nouvelles zones à conserver et en renforçant les protections des zones existantes. Collaborer avec des propriétaires fonciers, des associations environnementales et des agences gouvernementales pour acquérir et protéger des terres stratégiques pour la biodiversité. Promouvoir les avantages des espaces naturels protégés pour la conservation de la faune et de la flore locales ainsi que pour le bien-être des citoyens.

36- Acquisitions foncières – terres agricoles

Poursuivre le programme d'acquisition de terres agricoles pour les protéger de l'urbanisation et soutenir les pratiques agricoles durables. Travailler avec des partenaires locaux (chambre d'agriculture notamment) pour identifier les terres à acquérir et développer des projets agricoles écologiques. Poursuivre la prospection et l'aide à l'installation de nouveaux agriculteurs. Poursuivre et accentuer la lutte contre les infractions à l'urbanisme sur les terres agricoles.

37- Soutien aux activités agricoles

Fournir des aides techniques aux agriculteurs pour adopter des pratiques agricoles écologiques. Organiser des formations sur l'agriculture biologique, la permaculture et le contrôle biologique des nuisibles. Promouvoir des projets de coopération entre agriculteurs comme des coopératives agricoles pour faciliter l'accès aux marchés et améliorer la résilience économique. Mettre en place des initiatives pour encourager la production et la consommation de produits locaux et durables. Intégrer les filières alimentaires de proximité dans la restauration municipale en lien avec EGALIM et Garden Lab.

38- Développement des jardins partagés et coopératifs

Les jardins partagés permettent aux habitants de cultiver leurs propres fruits et légumes. Mettre en place des coopératives de jardinage pour organiser la gestion des espaces, partager les outils et diffuser les bonnes pratiques. Organiser des ateliers de jardinage et des événements communautaires pour sensibiliser les résidents aux avantages de l'agriculture urbaine et de la biodiversité. Promouvoir l'inclusion sociale en impliquant des groupes diversifiés, notamment les personnes âgées, les familles et les jeunes.

39- Création d'une régie coopérative de matériel agricole

Établir une régie coopérative offrant des équipements agricoles en location aux agriculteurs locaux. Mettre en place un système de réservation et de gestion des équipements pour optimiser leur utilisation. Organiser des formations sur l'utilisation des équipements et les techniques agricoles durables. Promouvoir la coopération entre agriculteurs pour partager les ressources et les compétences. Rechercher des financements pour acquérir des équipements modernes et écologiques.

40- Mieux intégrer les filières alimentaires de proximité dans la restauration municipale

Renforcer l'intégration des filières alimentaires de proximité dans la restauration municipale en conformité avec la loi EGALIM et les initiatives comme le Garden Lab. Collaborer avec les producteurs locaux pour garantir un approvisionnement régulier en produits frais et biologiques. Sensibiliser les gestionnaires de restauration et les cuisiniers aux pratiques d'achat durable et aux recettes utilisant des produits locaux. Organiser des campagnes de communication pour promouvoir les bienfaits des produits locaux auprès des usagers des cantines municipales.

41- Établir un plan alimentaire communal

Élaborer un plan alimentaire communal visant à promouvoir une alimentation durable, locale et saine pour tous les habitants. Identifier les besoins alimentaires de la population et les ressources disponibles localement. Mettre en place des stratégies pour renforcer les circuits courts, réduire le gaspillage alimentaire et sensibiliser les citoyens à l'importance d'une alimentation équilibrée et respectueuse de l'environnement. Collaborer avec les acteurs locaux, y compris les agriculteurs, les commerçants et les associations, pour assurer la mise en œuvre du plan.

42- Poursuivre et accentuer la lutte contre les infractions à l'urbanisme sur les terres agricoles

Renforcer les mesures de contrôle et de sanction contre les infractions à l'urbanisme sur les terres agricoles. Collaborer avec les services de l'urbanisme, la police municipale et les associations de défense des terres agricoles pour surveiller et signaler les infractions. Organiser des campagnes de sensibilisation pour informer les citoyens et les propriétaires fonciers des règles d'urbanisme et des sanctions en cas de non-respect. Promouvoir des pratiques d'urbanisme respectueuses des terres agricoles pour préserver ces espaces pour l'agriculture durable.

43- Renforcement de l'électrification des véhicules de la ville

Remplacer progressivement la flotte de véhicules municipaux par des véhicules électriques. Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments municipaux et les espaces publics. Former les conducteurs municipaux à l'utilisation et à l'entretien des véhicules électriques. Mettre en place des partenariats avec des entreprises locales pour promouvoir l'électrification des véhicules commerciaux et privés. Déployer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur tout le territoire.

44- Développement des circulations cyclables

Mettre en place des infrastructures de soutien comme des parkings à vélos sécurisés et des stations de réparation. Promouvoir l'usage du vélo par des campagnes de sensibilisation et des événements comme des journées sans voiture. Collaborer avec les associations de cyclistes pour identifier les besoins et améliorer les infrastructures cyclables. Augmenter progressivement le linéaire aménagé.

45- Création d'un boulevard urbain multimodal

Aménager un boulevard urbain sur les avenues Fernandel et F. Mitterrand qui intègre des voies dédiées aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics. Installer des infrastructures de soutien telles que des arrêts de bus, des stations de vélos en libre-service et des zones de recharge pour véhicules électriques. Promouvoir l'utilisation de modes de transport alternatifs par des campagnes de sensibilisation et des incitations financières. Collaborer avec les parties prenantes (département et métropole) pour assurer une planification inclusive et durable.

46- Création d'un plan de mobilité urbaine

Développer un plan de mobilité urbaine qui intègre l'expansion des pistes cyclables, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et la création de boulevards multimodaux. Promouvoir l'utilisation de modes de transport alternatifs par des campagnes de sensibilisation et des incitations financières. Mettre en place des infrastructures de soutien telles que des parkings à vélos sécurisés et des stations de recharge rapide. Organiser des consultations publiques pour impliquer les citoyens dans la planification et le financement des projets de mobilité durable. Intégrer les mobilités douces dans les programmes immobiliers.

47- Proposer une mobilité scolaire éco-responsable

Mettre en place des solutions de transport scolaire éco-responsables telles que des bus électriques ou des vélos scolaires. Collaborer avec les écoles et les parents pour promouvoir les trajets à pied ou à vélo pour les élèves. Organiser des campagnes de sensibilisation et des événements pour encourager les familles à adopter des pratiques de mobilité durable. Fournir des infrastructures sécurisées pour le stationnement des vélos et des trottinettes près des écoles.

48- Intégration des mobilités douces dans les programmes immobiliers

Exiger l'intégration de solutions de mobilité douce dans les nouveaux programmes immobiliers, comme des pistes cyclables, des parkings à vélos sécurisés et des stations de recharge pour véhicules électriques. Collaborer avec les promoteurs immobiliers pour s'assurer que les nouveaux projets favorisent l'utilisation de modes de transport durables. Organiser des ateliers de sensibilisation pour les promoteurs et les futurs résidents sur les avantages de la mobilité douce et durable.

49- Événements de sensibilisation

Organiser des événements tels que le "Mois du Développement Durable" qui inclura des ateliers, des conférences et des défis pour impliquer tous les citoyens. Ces événements se concentreront sur des thématiques variées comme la réduction des déchets, les économies d'énergie, la mobilité douce et la biodiversité. Les activités proposées pourront inclure des forums habitat, des semaines de la mobilité, des balades thermiques pour la sensibilisation à l'efficacité énergétique et des collectes trimestrielles de déchets. Créer un "trophée" de l'innovation environnementale jeunesse ciblé sur les écoles et le collège pour encourager les jeunes à développer des projets écologiques innovants.

50- Éducation scolaire et périscolaire

Intégrer l'éducation environnementale dans les programmes scolaires avec des projets pratiques liés au recyclage, à la conservation de l'énergie et à la biodiversité. Organiser des défis annuels dans les écoles sur des thèmes de développement durable où les élèves peuvent présenter des projets innovants. Proposer des activités périscolaires comme des ateliers de jardinage, des sorties éducatives dans la nature et des concours sur les initiatives écologiques. Installer des médiateurs de la transition écologique dans les écoles pour animer les ateliers et guider les projets des élèves.

51- Mobilisation des agents communaux

Organiser des formations annuelles sur les économies d'énergie et les pratiques durables pour les employés municipaux. Mettre en place des campagnes internes pour sensibiliser les agents aux actions de sobriété et à la gestion optimisée des ressources. Encourager l'utilisation de pratiques écoresponsables dans toutes les opérations municipales et promouvoir une culture de durabilité au sein des services.

52- Sensibilisation de la population aux actions de sobriété

Organiser des campagnes de sensibilisation pour informer les citoyens sur les actions de sobriété énergétique et hydrique. Proposer des ateliers pratiques et des conférences pour enseigner des gestes simples mais efficaces pour économiser l'énergie et l'eau au quotidien. Mettre en place des défis communautaires pour inciter à la réduction de la consommation d'énergie et d'eau et récompenser les initiatives exemplaires.

53- Sensibilisation des services aux actions de sobriété

Organiser des formations régulières pour les employés municipaux sur les pratiques de sobriété énergétique et hydrique. Mettre en place des procédures internes pour réduire les consommations d'énergie et d'eau dans tous les services municipaux. Suivre et évaluer les consommations des différents services pour identifier les opportunités d'amélioration et sensibiliser les équipes aux résultats obtenus.

54- Création d'un bureau conseil pour la transition écologique

Établir un bureau conseil dédié aux questions de développement durable offrant des conseils et des services sur des sujets tels que la gestion de l'eau, l'efficacité énergétique et les pratiques de réduction des déchets. Organiser des permanences et des ateliers pour répondre aux questions et proposer des solutions adaptées. Développer des outils pédagogiques et des guides pratiques pour sensibiliser et accompagner les initiatives locales. Collaborer avec des experts et des partenaires pour offrir un soutien technique de qualité. Installer des médiateurs de la transition écologique pour accompagner les citoyens et les entreprises dans leurs démarches écologiques.

55- Créer un "trophée" de l'innovation environnementale jeunesse

Lancer un concours annuel pour récompenser les projets les plus innovants des jeunes en matière d'environnement et de développement durable. Cibler les élèves des écoles et des collèges pour encourager la participation des jeunes générations. Organiser une cérémonie de remise des prix pour valoriser les initiatives et inspirer d'autres jeunes à s'engager dans des projets écologiques. Promouvoir les projets lauréats dans les médias locaux et les réseaux sociaux pour sensibiliser un public plus large.

56- Installer des médiateurs de la transition écologique

Recruter et former des médiateurs de la transition écologique pour sensibiliser et accompagner les citoyens, les entreprises et les institutions locales dans leurs démarches écologiques. Organiser des permanences dans les quartiers, les écoles et les entreprises pour répondre aux questions et fournir des conseils personnalisés. Animer des ateliers pratiques et des sessions d'information sur des thèmes tels que l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et la mobilité durable. Collaborer avec les associations locales pour renforcer le réseau de soutien et multiplier les actions sur le terrain.

57- Fabrique des ECOs

Créer un espace collaboratif de 150 m² pour accompagner les entreprises locales dans leur transition écologique. Proposer des sessions de formation, des ateliers sur des sujets divers, des permanences avec des experts et des rencontres trimestrielles pour échanger les meilleures pratiques. Mettre en place un programme d'incubation pour développer des innovations écologiques offrant mentorat et financement initial. Encourager le développement des mobilités douces dans les déplacements professionnels des entreprises membres et promouvoir l'achat éco-responsable parmi ces entreprises.

58- Développer les mobilités douces dans les déplacements professionnels

Inciter les entreprises locales à adopter des solutions de mobilité douce pour les déplacements professionnels de leurs employés. Proposer des subventions pour l'achat de vélos électriques ou pour l'aménagement de parkings à vélos sécurisés. Organiser des campagnes de sensibilisation et des ateliers pour informer les entreprises des avantages économiques et environnementaux des mobilités douces. Collaborer avec les entreprises pour mettre en place des plans de déplacement entreprise (PDE) favorisant la marche, le vélo et les transports en commun.

59- Promouvoir l'achat éco-responsable des entreprises

Sensibiliser les entreprises locales à l'importance de l'achat éco-responsable en leur fournissant des ressources et des formations sur les critères de durabilité. Mettre en place des outils pour aider les entreprises à identifier des fournisseurs durables et à intégrer des clauses environnementales dans leurs contrats. Organiser des rencontres entre entreprises pour partager les meilleures pratiques et promouvoir les avantages économiques et environnementaux de l'achat éco-responsable. Encourager les entreprises à obtenir des certifications environnementales pour leurs pratiques d'achat.

60- Participation citoyenne

Créer des conseils citoyens pour le climat et organiser des ateliers de co-conception pour impliquer les habitants dans les projets de développement durable. Mettre en place des plateformes en ligne pour recueillir les suggestions et les retours des citoyens sur les initiatives écologiques. Organiser des événements participatifs comme des forums de discussion, des groupes de travail et des consultations publiques pour promouvoir la transparence et l'inclusion. Encourager les initiatives de science citoyenne pour le suivi de la biodiversité et la surveillance des zones sensibles. Installer des médiateurs de la transition écologique pour accompagner les citoyens dans leurs démarches écologiques et animer les ateliers participatifs.

61- Création d'un Conseil Jeunesse pour l'environnement

Former un conseil composé de jeunes volontaires pour proposer et examiner des initiatives écologiques locales. Organiser des réunions régulières pour discuter des projets en cours et des nouvelles idées. Offrir des formations et des ateliers pour renforcer les compétences des membres du conseil en matière de développement durable et de leadership. Promouvoir les actions du conseil auprès de la population pour encourager la participation des jeunes et valoriser leur engagement. Créer un "trophée" de l'innovation environnementale jeunesse pour récompenser les projets les plus innovants des jeunes en matière de développement durable.

Pour la ville de
Gignac-la-
Nerthe

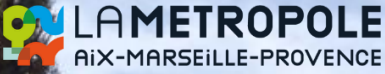
Pour la
Métropole
Aix-Marseille-
Provence

Pour l'Etat
Sous-Préfecture
d'Istres

Pour la Conseil
départemental
13

Pour la Région
SUD PACA

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Réalisation
Mairie de Gignac-la-Nerthe - Place de la Mairie
13180 Gignac-la-Nerthe

Décembre 2024

Service développement durable - S. Pailhous